

Où aller dans nos régions

BAS-SAINT-LAURENT

— Causapascal: Exposition de photos de GERALD BOUILLON, DE RIMOUSKI sous le thème "Les photos de la lutte pour une papeterie", jusqu'au 11 janvier. Une bonne occasion de revivre les événements en photos, au Café La Virée.

— Rivière-du-Loup: Un calendrier-agenda a été conçu à partir du fonds photographique BELLE-LA-VOIE, collection d'environ 25.000 négatifs noir et blanc issue de deux photographes de Rivière-du-Loup. En vente au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300 rue Saint-Pierre. Coût \$5. Tél.: (418) 862-7547.

BEAUCHE

— Saint-Evariste: Exposition COLLECTION PERMANENTE salle Napoléon-Bolduc. Dim. 12h20 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Musée de la Haute-Beauce.

— Sainte-Marie: Spectacle MARQUIS HENRI, organiste-chanteur, du mer. au sam. à 21h30, tout le mois de janvier au bar-salon Le Transit, sortie autoroute 73, Sainte-Marie de Beauce. Entrée libre.

CHARLEVOIX

— La Malbaie: Exposition "L'HOMME SPECTACLE" représentant trois héros populaires de Charlevoix. AU HASARD DES COLLECTIONS rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 rue Saint-André.

COTE-DU-SUD

— La Pocatière: Exposition COLLECTION PERMANENTE "La paroisse au tournant du siècle", ethnologie québécoise, histoire, sciences naturelles et exposition spéciale "Insectes et papillons". Lun. au ven. 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Musée François-Pilote.

— Montmagny: Exposition permanente, comptoir d'artisanat PULPULARTI, organisme à but non lucratif. Tous les jours de 13h à 17h, jeu., ven. 13h à 20h. Manoir Couillard-Dupuis, 2e étage, reconnu comme site historique.

PORTNEUF

— Saint-Raymond: Lancement d'une revue littéraire "LA DEBACLE" avec soirée de poésie (images, sons, gestes) ainsi que LES TOUTS TOUTS D'AMOUR, chansonnier. Bar chez Paul 20h. Samedi le 9 janvier. Admission \$1.

RIVE-SUD DE QUEBEC

— Lévis: Réunion mensuelle de L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE LEVIS. Mercredi le 13 janvier à 19h30 au local de l'association, 6 Saint-Gabriel. Bienvenue à tous ceux et celles qui aimeraient devenir membre.

— LA SOCIÉTÉ ECKANKAR vous invite à une série de six causeries qui seront présentées à Lévis. Les thèmes seront les suivants: le 10 janvier, "Le pouvoir de la conscience", le 11, "Les principes éternels", le 12, "Les Maîtres Varagis", le 13, "La liberté: illusion ou réalité" et le 14 "Un livre à lire: La Flûte de Dieu", pour se terminer le 15 janvier avec "La loi de cause et effet". Les conférences auront lieu au 27 rue Bégin et débiteront à 20h. Entrée libre.

Faites parvenir vos communications avant le mercredi matin, au SOLEIL, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.

Un ultime avertissement de la Tannerie canadienne

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Si la partie syndicale ne veut pas comprendre et accepter une formule de productivité normale, qui se base sur un volume de production globale et se mesurera en terme de pieds de cuir produit par heure de main-d'oeuvre directe, la Tannerie canadienne Inc., à Saint-Pascal, ne pourra que maintenir sa décision de fermeture complète et définitive, qui a été prise le 22 décembre dernier.

C'est l'ultime avertissement qu'a servi hier au syndicat de la CSN, représentant les 70 employés en lock-out depuis le 13 octobre dernier, le secrétaire de cette entreprise industrielle et représentant de la firme montréalaise Martin & Stuart, détenteur majoritaire du capital-actions, M. André Lacroix.

Question de vie ou de mort

"Dans le contexte où nous sommes placés, ce seul élément est suffisamment matériel pour faire la différence entre la vie et la mort, la survie ou la fermeture (de la tannerie), a affirmé le représentant patronal, en proposant une nouvelle offre salariale tenant compte de ce que la productivité à Saint-Pascal doit être ramené de 39,87 pieds, à un niveau se situant entre 60 et 65 pieds.

Sans cette correction du rendement, M. Lacroix croit que l'entreprise ne peut qu'entrevoir une perte astronomique, au lieu d'un léger profit. C'est ce qui découle de relevés d'une production de 3,163,945 pieds de cuir de côté, en 19,353 heures de main-d'oeuvre directe, pour les 31 semaines de janvier à octobre 1981, qui ont

résulté en une perte de production de \$229,000 et un coût excédentaire de main-d'oeuvre de \$148,000, selon le porte-parole patronal. Sur une base annuelle, la perte se situerait à quelque \$600,000.

Le redressement, affirme M. Lacroix, ne peut être atteint et rendra donc inacceptable tout règlement du conflit de travail, si le syndicat maintient son objectif de remplacer le concept de la productivité normale par une formule restreinte comme celle de limiter l'application des nouveaux standards de production à la majorité, plus un, des travailleurs syndiqués.

Au niveau de la capacité actuelle de la Tannerie canadienne Inc., le porte-parole patronal a émis l'opinion que la main-d'oeuvre directe devrait se si-

tuer à 50 employés syndiqués, plus sept à la main-d'oeuvre indirecte. Lorsque l'expansion prévue sera complétée, cet effectif devrait passer respectivement à 75 et 9.

Propositions salariales

Reclamant une réponse finale pour aujourd'hui, sans quoi l'offre sera annulée et les pourparlers seront définitivement interrompus, M. Lacroix a fait de nouvelles propositions salariales en trois points, modifiant et clarifiant celles d'une rencontre tenue le 5 janvier dernier.

A partir du 1er janvier 1982, pour les six premiers mois de l'année, une augmentation de 5 pour 100 est proposée. Parallèlement, les standards de production devront être révisés et ap-

pliqués, selon la formule patronale, en vue d'une productivité normale moyenne augmentée d'un minimum de 10 pour 100, et portée à 44 pieds de cuir.

Pour les six mois suivants, commençant le 1er juillet 1982, une majoration de 4 pour 100 sera accordée, et la rentabilité devra s'élever de 15 pour 100, pour atteindre 50 pieds de cuir. Cette augmentation salariale sera rétroactive au 1er janvier 1982 et la classe d'indexation sera appliquée, si l'objectif de productivité est atteint.

Enfin, pour les 2e et 3e années de la convention collective, une augmentation générale de 8,5 pour 100 sera accordée. La clause d'indexation sera appliquée si la productivité moyenne est portée et maintenue à 60 pieds de cuir.



L'assemblée spéciale a réuni 64 des 70 employés de la Tannerie canadienne.

Le Soleil, Réal Laberge

Le syndicat accepte une hausse liée au rendement

SAINT-PASCAL (R.L.) — D'un effectif de 70 employés syndiqués, 61 des 64 travailleurs présents hier soir à une assemblée générale spéciale, à Saint-Pascal, ont apposé leur signature à une contre-proposition acceptant de lier à l'amélioration du rendement de la Tannerie canadienne Inc. les augmentations salariales d'un nouveau contrat de travail de trois ans, pour remplacer la convention collective échu depuis le 30 juin 1981.

C'est un recul d'accepter ainsi que les majorations de rémunérations soient liées à la productivité de l'entreprise, ce que nous avons toujours refusé jusqu'ici, mais nous y

consentons pour mettre fin au litige et favoriser un retour à la table des négociations", a remarqué un conseiller syndical de la CSN, M. Jean-Claude Lévesque.

Le président du syndicat, M. Jean-Noël Milliard, a précisé que l'assemblée syndicale suivait une ultime réunion de conciliation demandée par le syndicat, mais convoquée par le représentant du ministère du Travail, M. Jacques Vanier. Tenue à Québec, la réunion des deux comités syndical et patronal de négociation s'est poursuivie de 18 à 24h45.

Contre-proposition

Selon un autre conseiller de la CSN,

Mme France Chantal, la contre-proposition du syndicat fait suite à un revirement soudain de position de la part du porte-parole de l'employeur, M. André Lacroix, secrétaire de la firme montréalaise Martin & Stuart, le détenteur majoritaire du capital-actions de la Tannerie canadienne. M. Lacroix a retiré des offres faites à la table de conciliation, pour les reformuler avec modification par Téléx.

A l'encontre des propositions patronales, le syndicat fait remonter ses demandes d'augmentation salariale à l'échéance du contrat de travail précédent.

Ainsi, du 1er juillet 1981 au 1er janvier 1982,

le syndicat réclame une majoration de 6 pour 100 sur le salaire moyen de \$6,24 en vigueur à l'échéance de la dernière convention.

Puis, pour les six mois allant de janvier à juillet 1982, on demande une augmentation de 5 pour 100 sur le salaire moyen du 31 décembre 1981.

Pour l'année du 1er juillet 1982 à juin 1983, la demande syndicale est de 8,5 pour 100 sur les salaires payés au 30 juin 1982, plus l'intégration de l'indexation.

La proposition comporte encore une rétro-activité de 2 pour 100, pour les 6 mois allant de janvier à juillet 1982 le tout lié à la condition que la moitié,

plus un, des travailleurs auront satisfait des standards de production révisés et approuvés par les deux parties patronale et syndicale. L'indexation, aux mêmes conditions, sera ajouté au salaire moyen du 30 juin 1981.

Au 30 juin 1983, la formule d'indexation devra être ajustée au salaire moyen en vigueur à cette date, et le 1er juillet 1983, une augmentation de 8,5 pour 100 devra être accordée sur le salaire moyen du 1er juillet 1983. Le tout tenant compte de la formule syndicale de rendement.

A l'expiration du contrat de travail, le 30 juin 1984, l'indexation devra être ajustée à cette date.



SAMEDI SEULEMENT le 9 janvier 1982

PHENTEX ELITE

Pour multiples usages, 4 brins, format géant, 227 g, choix de couleurs.

Limite: 6 par client

SPECIAL K-MART

1.98

SACS A DECHETS

Marque K-mart, grandeur: 26 x 36", paquet de 10.

SPECIAL K-MART .67

Limite: 2 par client

COSMOLAB

Savon-crème dans un distributeur à pompe, format de 500 ml.

SPECIAL K-MART 1.29

TERREAU

Idéal pour vos plantes de maison, format de 5 litres.

SPECIAL K-MART 2/1.00

SHAMPOOING K-MART

Pour bébé, format 1 litre

SPECIAL K-MART 1.57

ANTIGEL

Pour lave-vitre, protège jusqu'à -40°C., 4 litres.

SPECIAL K-MART 1.24

Limite: 2 par client

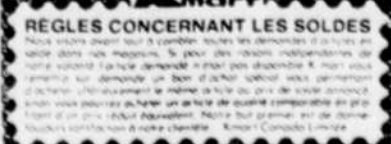
CARNATION

Lait évaporé, employez non dilué comme de la crème, format 385 ml.

SPECIAL K-MART 2/1.00



Nous nous réservons le droit de limiter les quantités



● PLACE FLEUR DE LYS 550, BOUL. HAMEL • QUÉBEC
OUVERT • Lundi à mercredi: 9h à 17h30.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h

● PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS 999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUÉBEC
OUVERT • Lundi à mercredi: 9h à 17h.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h



vous invitent à participer au concours

LE DUCHÉ ROYAL

Le prix de 500 \$ en argent sera attribué parmi les bonnes réponses reçues le 5 février 1982.

LA REINE DU CARNAVAL 1982 SERA DE QUEL DUCHE?

REGLEMENTS DU CONCOURS: 1 — Remplissez ce coupon et postez-le à l'adresse indiquée. 2 — Le nom du gagnant sera publié dans Le Soleil quelques jours après le tirage. 3 — Les employés du journal Le Soleil et de Craven "A", ainsi que leur famille immédiate ne peuvent participer à ce concours. 4 — Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payés. 5 — Un litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Cochez le duché de votre choix, remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse suivante:

Concours Le Duché Royal

LE SOLEIL C.P. 15.800, QUÉBEC G1K 8A8

Le Duché Royal sera Montmorency Cartier Montcalm
 Lévis Laval Frontenac Champlain

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TEL.: _____

en bref

La Bonne Aventure

BONAVENTURE — La radio communautaire La Bonne Aventure diffusera à partir d'un émetteur de 46,500 sur le territoire allant de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à L'Ascension-de-Patapédia, soit un peu plus que tout le comté de Bonaventure. C'est l'indication fournie par l'étude technique réalisée pour le compte du groupe Diffusion communautaire, initiateur du projet de radio. Le groupe présentera une requête de mises en ondes de la station lors des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui auront lieu le 24 février à Carleton. Lorsqu'elle sera en ondes, la station CIEU-MF sera captée au 94.9 sur la bande des fréquences. Le projet est sujet à l'approbation du CRTC.

Concours pour élèves

EST DU QUÉBEC — Le concours-participation de la Société nationale de l'Est du Québec, s'adressant aux élèves des cours primaires de l'Est, se déroulera cette année sous le thème de "L'économie, une fenêtre ouverte sur ma région".

La société accordera plus de \$2,000 en prix pour le concours visant "à intéresser les enfants aux réalités économiques" de leur milieu.

Où aller dans nos régions

BAS-SAINT-LAURENT

— Causapscal: Exposition de photos de **GERALD BOUILLON, DE RIMOUSKI**, sous le thème "Les photos de la lutte pour une papeterie", jusqu'au 11 janvier. Une bonne occasion de revivre les événements en photos, au Café La Virée.

— Rivière-du-Loup: Un calendrier-agenda a été conçu à partir du fonds photographique **BELLE-LA-VOIE**, collection d'environ 25.000 négatifs noir et blanc issue de deux photographes de Rivière-du-Loup. En vente au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300 rue Saint-Pierre. Coût \$5. Tél.: (418) 862-7547.

BEAUCE

— Saint-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE** salle Napoléon-Bolduc. Dim. 12h20 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Musée de la Haute-Beauce.

— Sainte-Marie: Spectacle **MARQUIS HENRI**, organiste-chanteur, du mer. au sam. à 21h30, tout le mois de janvier au bar-salon Le Transit, sortie autoroute 73, Sainte-Marie de Beauce. Entrée libre.

CHARLEVOIX

— La Malbaie: Exposition **L'HOMME SPECTACLE** représentant trois héros populaires de Charlevoix. **AU HASARD DES COLLECTIONS** rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente **LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX**. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 rue Saint-André.

COTE-DU-SUD

— La Pocatière: Exposition **COLLECTION PERMANENTE** "La paroisse au tournant du siècle", ethnologie québécoise, histoire, sciences naturelles et exposition spéciale "Insectes et papillons". Lun. au ven. 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Musée François-Pilote.

— Montmagny: Exposition permanente, comptoir d'artisanat **POPULARI**, organisme à but non lucratif. Tous les jours de 13h à 17h, jeu. ven. 13h à 20h. Manoir Couillard-Dupuis, 2^e étage, reconnu comme site historique.

PORTNEUF

— Saint-Raymond: Lancement d'une revue littéraire **"LA DEBACLE"** avec soirée de poésie (images, sons, gestes) ainsi que **LES TOUTS TOUTS D'AMOUR**, chansonnier. Bar chez Paul 20h. Samedi le 9 janvier. Admission \$1.

RIVE-SUD DE QUEBEC

— Lévis: Réunion mensuelle de **L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE LEVIS**. Mercredi le 13 janvier à 19h30 au local de l'association, 6 Saint-Gabriel. Bienvenue à tous ceux et celles qui aimeraient devenir membre.

LA SOCIÉTÉ ECKANKAR vous invite à une série de six causeries qui seront présentées à Lévis. Les thèmes seront les suivants: le 10 janvier, "Le pouvoir de la conscience", le 11, "Les principes éternels", le 12, "Les Maîtres Vairagis", le 13, "La liberté: illusion ou réalité" et le 14 "Un livre à lire: La Flûte de Dieu", pour se terminer le 15 janvier avec "La loi de cause et effet". Les conférences auront lieu au 27 rue Bégin et débiteront à 20h. Entrée libre.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin, au **SOLEIL**, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.

Progrès-Carrousel vendu

THETFORD-MINES — Publié depuis 1935, l'hebdomadaire "Le Progrès-Carrousel" qui fut jadis le plus important médium d'information dans la région de l'Amiante, vient de céder le pas devant son concurrent "Le Courrier de Frontenac", à peine âgé de cinq ans.

En sérieuses difficultés financières, la compagnie "Les Editions de Thetford Inc." qui publie "Le Progrès" vient d'être acquise par l'homme d'affaires thetfordois Pierre Roberge, l'un des actionnaires de "Les Publications Servex Inc." qui édite "Le Courrier de Frontenac". La transaction, dont le montant n'a pas été divulgué, a été bâclée hier.

Les deux journaux continueront à être distribués gratuitement dans les 18.000 foyers de la région. "Le Progrès-Carrousel" paraîtra à nouveau à compter du 18 janvier après une interruption de trois semaines.

Les deux hebdomadaires se livraient une lutte âpre depuis quelques années. "Le Courrier de Frontenac" fut toujours un journal gratuit. "Le Progrès" était vendu jusqu'à l'an dernier. Il y a trois ans, "Les Editions de Thetford Inc." publièrent un deuxième hebdomadaire "Le Carrousel". L'expérience fut désastreuse.

La compagnie décida alors de fusionner les deux hebdomadaires.

Pour subir la concurrence de plus en plus vive de leur rival, "Les Editions de Thetford Inc." décidèrent l'an dernier de ne plus vendre le journal au numéro et de le distribuer gratuitement dans les familles de la région. Il était trop tard. L'hebdo concurrent s'était déjà accaparé de la publicité de l'alimentation.

"Les Editions de Thetford Inc." ont subi une perte nette d'exploitation de \$100.000 en 1981, dont \$82.000 au cours de l'exercice financier achevé le 30 juin 1981. Les

quatre actionnaires en parts égales de l'entreprise étaient MM. Georges Larochelle, W.K. MacLeod fils, Imp-Arth (Imprimerie d'Arthabaska représentée par Roger Lussier), et Fortunat Marcoux.

La vente du "Progrès-Carrousel" coïncide avec le départ du président-directeur Georges Larochelle. Ce dernier a eu maille à partir, à plusieurs reprises, durant son séjour de 10 ans à la direction du journal, avec des confrères du monde journalistique et des représentants de différents organismes socio-économiques, surtout avec ceux issus des milieux syndicaux et populaires.

Centre de plein air ouvert au Moulin du Portage

par Anne-Marie VOISARD

du bureau du Soleil
SAINTE-CROIX — Amateurs de ski de randonnée, de raquettes ou, plus simplement, de la nature, écoliers, travailleurs ou rentiers, riches ou pauvres, le Moulin du Portage, à Sainte-Emmélie de Leclercville, vous invite.

Pendant tout l'hiver, jusqu'au 24 mars, il y aura pour vous accueillir et rendre vos journées agréables, France Lambert, de Lotbinière, récréologue, Richard Côté, de Saint-Edouard, éducateur physique, et Guy Lemay, de

Lotbinière, spécialiste en techniques forestières.

Plutôt que de rester des chômeurs instruits, tous trois ont voulu mettre à profit leur savoir. Le Moulin du Portage, jusqu'à aujourd'hui fermé l'hiver, leur servira de point de rencontre. Le gouvernement d'Ottawa, dans le cadre de ses projets de développement communautaire, a accordé son appui.

Dès maintenant, on peut donc aller se promener à pied ou en raquettes ou faire des glissades. Le mieux pour atteindre le moulin est de passer par le village de Lotbinière. On emprunte ensuite la route de la Pinnière, puis au coin du rang Saint-François, c'est le stationnement. On n'a plus qu'à chausser ses skis ou ses raquettes. Les pistes partent de là.

Le programme

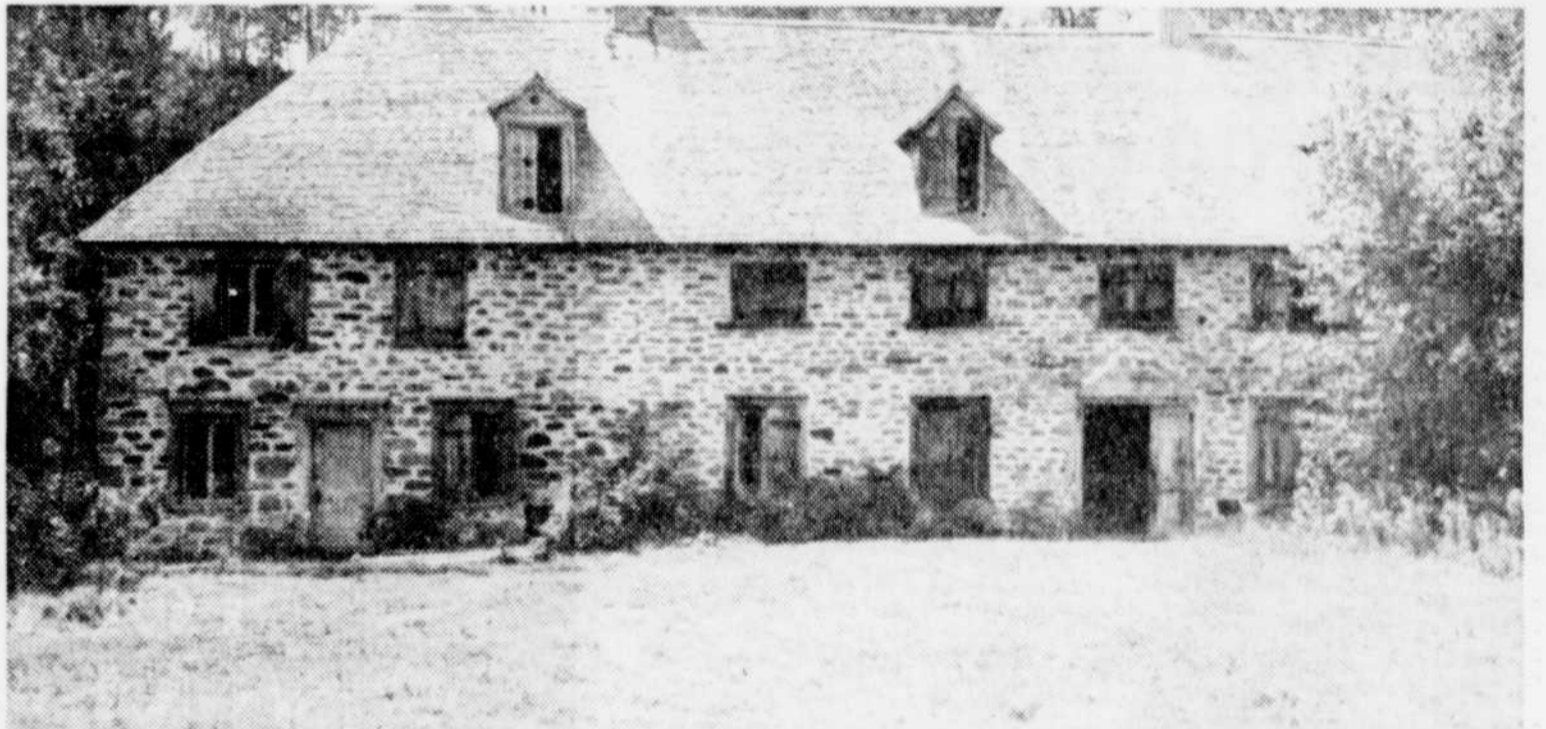
A compter du 16 janvier, un guide sera disponible pour les personnes intéressées à des séances d'interprétation de la nature. France demande de la prévenir en téléphonant à (418) 796-2032. De 9h à 16h, tous les jours, le moulin sera ouvert. C'est un relais chauffé, avec cantine où l'on sert le café. On peut y apporter son lunch.

Si vous n'avez fait de ski de fond, peu importe. On vous donnera sur place toutes les informations. D'ailleurs, il y a des cours. Le samedi avant-midi pour les enfants de 8 à 12 ans; le samedi après-midi pour les 12 à 16 ans et le dimanche après-midi pour les adultes. Le mercredi, c'est la journée des dames. Chaque cours dure

deux heures. Le matin, c'est de 10h à 12h, et l'après-midi, de 13h30 à 15h30.

Les cours, comme toutes les autres activités, sont gratuits pour les moins de 12 ans. Les aînés, qui ont payé \$5 leur carte saisonnière, paient \$1 du cours. Sinon, il en coûte \$3. France demande aux intéressés de s'inscrire.

Les enfants des écoles primaires sont les bienvenus. On souhaite qu'ils viennent en groupe. Pour tous, on a prévu des activités spéciales. Le vrai départ a lieu demain, samedi. C'est gratuit. Le 5 février et le 7 mars, il y aura randonnée en flambeaux. Pour les plus braves, on organise, les samedi et dimanche, 13 et 14 février, une randonnée hors piste avec coucher dans un relais. Le 6 mars, on prévoit une compétition. Et ça continue jusqu'au 24 mars.



Plusieurs activités se dérouleront tout l'hiver au Moulin du Portage, à Sainte-Emmélie de Leclercville, dans Lotbinière.



SAMEDI SEULEMENT le 9 janvier 1982

PHENTEX ELITE

Pour multiples usages, 4 brins, format géant, 227 g, choix de couleurs.

1.98

Limite: 6 par client

SPECIAL K-MART

SACS A DECHETS

Marque K-mart, grandeur: 26 x 36", paquet de 10.

SPECIAL K-MART .67

Limite: 2 par client

COSMOLAB

Savon-crème dans un distributeur à pompe, format de 500 ml.

SPECIAL K-MART 1.29

TERREAU

Idéal pour vos plantes de maison, format de 5 litres.

SPECIAL K-MART 2/1.00

SHAMPOOING K-MART

Pour bébé, format 1 litre

SPECIAL K-MART 1.57

ANTIGEL

Pour lave-vitre, protège jusqu'à -40°C., 4 litres.

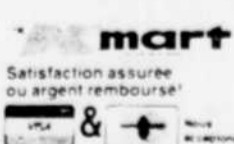
SPECIAL K-MART 1.24

Limite: 2 par client

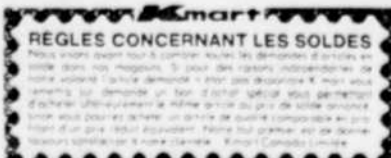
CARNATION

Lait évaporé, employez non dilué comme de la crème, format 385 ml.

SPECIAL K-MART 2/1.00



Nous nous réservons le droit de limiter les quantités



● PLACE FLEUR DE LYS 550, BOUL. HAMEL ● QUÉBEC
OUVERT ● Lundi à mercredi: 9h à 17h30.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h

● PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS 999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUÉBEC
OUVERT ● Lundi à mercredi: 9h à 17h.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h

CRAVEN "A" et LE SOLEIL

vous invite à participer au concours

LE DUCHÉ ROYAL

Le prix de **500 \$** en argent sera attribué parmi les bonnes réponses reçues le **5 février 1982.**

LA REINE DU CARNAVAL 1982 SERA DE QUEL DUCHE?

REGLEMENTS DU CONCOURS: 1 — Remplissez ce coupon et postez-le à l'adresse indiquée. 2 — Le nom du gagnant sera publié dans Le Soleil quelques jours après le tirage. 3 — Les employés du journal Le Soleil et de Craven "A", ainsi que leur famille immédiate ne peuvent participer à ce concours. 4 — Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payés. 5 — Un litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Cochez le duché de votre choix, remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse suivante:

Concours Le Duché Royal

LE SOLEIL C.P. 15,800, QUÉBEC G1K 8A8

Le Duché Royal sera Montmorency Cartier Montcalm
 Lévis Laval Frontenac Champlain

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TEL: _____



SAINT-FERDINAND — Une collecte de sang organisée par le club Optimiste de Saint-Ferdinand, aura lieu le mardi 26 janvier à l'hôpital Saint-Julien. L'équipe mobile de la Croix-Rouge recevra les donateurs de 13h30 à 16h30 et de 18h30 à 21h et 200 donateurs sont attendus.



PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333

entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi



PH

A-8 RIVE SUD Lévis, St-Romuald, St-Rédempteur, St-David, St-Etienne, St-Nicolas, Charny, St-Damien, Montmagny, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, La Pocatière, St-Pascal

Où aller dans nos régions

BAS-SAINT-LAURENT

— Causapcal: Exposition de photos de **GERALD BOUILLON, DE RIMOUSKI**, sous le thème "Les photos de la lutte pour une papeterie", jusqu'au 11 janvier. Une bonne occasion de revivre les événements en photos, au Café La Virée.

— Rivière-du-Loup: Un calendrier-agenda a été conçu à partir du fonds photographique **BELLE-LA-VOIE**, collection d'environ 25.000 négatifs noir et blanc issue de deux photographes de Rivière-du-Loup. En vente au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300 rue Saint-Pierre. Coût \$5. Tél.: (418) 862-7547.

BEAUCE

— Saint-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE** salle Napoléon-Bolduc. Dim. 12h20 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Musée de la Haute-Beauce.

— Sainte-Marie: Spectacle **MARQUIS HENRI**, organiste-chanteur, du mer. au sam. à 21h30, tout le mois de janvier au bar-salon Le Transit, sortie autoroute 73, Sainte-Marie de Beauce. Entrée libre.

CHARLEVOIX

— La Malbaie: Exposition **L'HOMME SPECTACLE** représentant trois héros populaires de Charlevoix. **AU HASARD DES COLLECTIONS** rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente **LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX**. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 rue Saint-André.

COTE-DU-SUD

— La Pocatière: Exposition **COLLECTION PERMANENTE** "La paroisse au tournant du siècle", ethnologie québécoise, histoire, sciences naturelles et exposition spéciale "Insectes et papillons". Lun. au ven. 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Musée François-Pilote.

PORTNEUF

— Saint-Raymond: Lancement d'une revue littéraire **"LA DEBACLE"** avec soirée de poésie (images, sons, gestes) ainsi que **LES TOUTS TOUTS D'AMOUR**, chansonnier. Bar chez Paul 20h. Samedi le 9 janvier. Admission \$1.

RIVE-SUD DE QUEBEC

— Lévis: Réunion mensuelle de **L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE LEVIS**. Mercredi le 13 janvier à 19h30 au local de l'association, 6 Saint-Gabriel. Bienvenue à tous ceux et celles qui aimeraient devenir membre.

LA SOCIÉTÉ ECKANKAR

vous invite à une série de six causeries qui seront présentées à Lévis. Les thèmes seront les suivants: le 10 janvier, "Le pouvoir de la conscience"; le 11, "Les principes éternels"; le 12, "Les Maîtres Vairagis"; le 13, "La liberté: illusion ou réalité"; et le 14 "Un livre à lire: La Flûte de Dieu", pour se terminer le 15 janvier avec "La loi de cause et effet". Les conférences auront lieu au 27 rue Bégin et débuteront à 20h. Entrée libre.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin, au **SOLEIL**, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.

Un ultime avertissement de la Tannerie canadienne

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Si la partie syndicale ne veut pas comprendre et accepter une formule de productivité normale, qui se base sur un volume de production globale et se mesurera en terme de pieds de cuir produit par heure de main-d'oeuvre directe, la Tannerie canadienne Inc., à Saint-Pascal, ne pourra que maintenir sa décision de fermeture complète et définitive, qui a été prise le 22 décembre dernier.

C'est l'ultime avertissement qu'a servi hier au syndicat de la CSN, représentant les 70 employés en lock-out depuis le 13 octobre dernier, le secrétaire de cette entreprise industrielle et représentant de la firme montréalaise Martin & Stuart, détenteur majoritaire du capital-actions, M. André Lacroix.

Question de vie ou de mort

"Dans le contexte où nous sommes placés, ce seul élément est suffisamment matériel pour faire la différence entre la vie et la mort, la survie ou la fermeture (de la tannerie), a affirmé le représentant patronal, en proposant une nouvelle offre salariale tenant compte de ce que la productivité à Saint-Pascal doit être ramenée de 39,87 pieds, à un niveau se situant entre 60 et 65 pieds.

Sans cette correction du rendement, M. Lacroix croit que l'entreprise ne peut qu'entrevoir une perte astronomique, au lieu d'un léger profit. C'est ce qui découle de relevés d'une production de 3.163,945 pieds de cuir de côté, en 19,353 heures de main-d'oeuvre directe, pour les 31 semaines de janvier à octobre 1981, qui ont

résulté en une perte de production de \$229.000 et un coût excédentaire de main-d'oeuvre de \$148.000, selon le porte-parole patronal. Sur une base annuelle, la perte se situerait à quelque \$600.000.

Le redressement, affirme M. Lacroix, ne peut être atteint et rendra donc inacceptable tout règlement du conflit de travail, si le syndicat maintient son objectif de remplacer le concept de la productivité normale par une formule restreinte comme celle de limiter l'application des nouveaux standards de production à la majorité, plus un, des travailleurs syndiqués.

Au niveau de la capacité actuelle de la Tannerie canadienne Inc., le porte-parole patronal a émis l'opinion que la main-d'oeuvre directe devrait se si-

tuer à 50 employés syndiqués, plus sept à la main-d'oeuvre indirecte. Lorsque l'expansion prévue sera complétée, cet effectif devrait passer respectivement à 75 et 9.

Propositions salariales

Réclamant une réponse finale pour aujourd'hui, sans quoi l'offre sera annulée et les pourparlers seront définitivement interrompus, M. Lacroix a fait de nouvelles propositions salariales en trois points, modifiant et clarifiant celles d'une rencontre tenue le 5 janvier dernier.

A partir du 1er janvier 1982, pour les six premiers mois de l'année, une augmentation de 5 pour 100 est proposée. Parallèlement, les standards de production devront être révisés et ap-

pliés, selon la formule patronale, en vue d'une productivité normale moyenne augmentée d'un minimum de 10 pour 100, et portée à 44 pieds de cuir.

Pour les six mois suivants, commençant le 1er juillet 1982, une majoration de 4 pour 100 sera accordée, et la rentabilité devra s'élever de 15 pour 100, pour atteindre 50 pieds de cuir. Cette augmentation salariale sera rétroactive au 1er janvier 1982 et la classe d'indexation sera appliquée, si l'objectif de productivité est atteint.

Enfin, pour les 2e et 3e années de la convention collective, une augmentation générale de 8,5 pour 100 sera accordée. La clause d'indexation sera appliquée si la productivité moyenne est portée et maintenue à 60 pieds de cuir.



L'assemblée spéciale a réuni 64 des 70 employés de la Tannerie canadienne. Le Soleil, Réal Laberge

Le syndicat accepte une hausse liée au rendement

SAINT-PASCAL

(R.L.) — D'un effectif de 70 employés syndiqués, 61 des 64 travailleurs présents hier soir à une assemblée générale spéciale, à Saint-Pascal, ont apposé leur signature à une contre-proposition acceptant de lier à l'amélioration du rendement de la production de la Tannerie canadienne Inc. les augmentations salariales d'un nouveau contrat de travail de trois ans, pour remplacer la convention collective échue depuis le 30 juin 1981.

C'est un recul d'accepter ainsi que les majorations de rémunérations soient liées à la productivité de l'entreprise, ce que nous avons toujours refusé jusqu'ici, mais nous y

consentons pour mettre fin au litige et favoriser un retour à la table des négociations", a remarqué un conseiller syndical de la CSN, M. Jean-Claude Lévesque.

Le président du syndicat, M. Jean-Noël Milliard, a précisé que l'assemblée syndicale suivait une ultime réunion de conciliation demandée par le syndicat, mais convoquée par le représentant du ministère du Travail, M. Jacques Vanier. Tenue à Québec, la réunion des deux comités syndical et patronal de négociation s'est poursuivie de 18 à 24h45.

Contre-proposition

Selon un autre conseiller de la CSN,

Mme France Chantal, la contre-proposition du syndicat fait suite à un revirement soudain de position de la part du porte-parole de l'employeur, M. André Lacroix, secrétaire de la firme montréalaise Martin & Stuart, le détenteur majoritaire de la Tannerie canadienne.

M. Lacroix a retiré des offres faites à la table de conciliation, pour les reformuler avec modification par télex.

A l'encontre des propositions patronales, le syndicat fait remonter ses demandes d'augmentation salariale à l'échéance du contrat de travail précédent.

Ainsi, du 1er juillet 1981 au 1er janvier 1982,

le syndicat réclame une majoration de 6 pour 100 sur le salaire moyen de \$6,24 en vigueur à l'échéance de la dernière convention.

Puis, pour les six mois allant de janvier à juillet 1982, on demande une augmentation de 5 pour 100 sur le salaire moyen du 31 décembre 1981.

Pour l'année du 1er juillet 1982 à juin 1983, la demande syndicale est de 8,5 pour 100 sur les salaires payés au 30 juin 1982, plus l'intégration de l'indexation.

La proposition comporte encore une rétro-activité de 2 pour 100, pour les 6 mois allant de janvier à juillet 1982 le tout lié à la condition que la moitié,

plus un, des travailleurs auront satisfait des standards de production révisés et approuvés par les deux parties patronale et syndicale. L'indexation, aux mêmes conditions, sera ajoutée au salaire moyen du 30 juin 1981.

Au 30 juin 1983, la formule d'indexation devra être ajustée au salaire moyen en vigueur à cette date, et le 1er juillet 1983, une augmentation de 8,5 pour 100 devra être accordée sur le salaire moyen du 1er juillet 1983. Le tout tenant compte de la formule syndicale de rendement.

A l'expiration du contrat de travail, le 30 juin 1984, l'indexation devra être ajustée à cette date.

en bref

Reprise du travail

LEVIS — Baribeau et Fils Inc., qui avait arrêté sa production le 20 novembre dernier en raison d'un surplus d'inventaire, reprend le travail graduellement. 30 des 125 employés de l'usine ont recommencé à travailler mercredi de cette semaine. Une vingtaine d'autres seront rappelés lundi prochain. D'ici le début de février, la production aura repris son cours normal, a déclaré au **SOLEIL**, hier, M. Simon Baribeau. Ce fabricant de divers objets en bois pour la cuisine est établi sur la rue Saint-Laurent à Lévis depuis 1922. Un arrêt de la production dure habituellement deux semaines à la fin de l'année; ce qui a duré un peu plus longtemps, en effet, cette année.

Les affaires

SAINT-ROMUALD — Par ces temps où l'économie est particulièrement difficile, il n'y a pas que des fermetures, heureusement. La société Montréal Trust a ouvert une deuxième succursale sur la rive sud de Québec. En gardant une quinzaine d'agents immobiliers à son bureau de Lévis, elle a maintenant autant de représentants à son nouveau bureau établi l'autome dernier à Saint-Romuald. Montréal Trust a ainsi 4 nouveaux employés sur la rive sud. Mme Clémence Lord nous disait hier que l'embauche du personnel se continue.



LA PLACE OÙ ON ECONOMISE

SAMEDI SEULEMENT

le 9 janvier 1982

PHENTEX ELITE

Pour multiples usages, 4 brins, format géant, 227 g, choix de couleurs.

Limite: 6 par client
1.98

SPECIAL K-MART

SACS A DECHETS

Marque K-mart, grandeur: 26 x 36", paquet de 10.

SPECIAL K-MART
.67

Limite: 2 par client

COSMOLAB

Savon-crème dans un distributeur à pompe, format de 500 ml.

SPECIAL K-MART
1.29

TERREAU

Idéal pour vos plantes de maison, format de 5 litres.

SPECIAL K-MART
2/1.00

SHAMPOOING K-MART

Pour bébé, format 1 litre

SPECIAL K-MART
1.57

ANTIGEL

Pour lave-vitre, protège jusqu'à -40°C., 4 litres.

SPECIAL K-MART
1.24

Limite: 2 par client

CARNATION

Lait évaporé, employez non dilué comme de la crème, format 385 ml.

SPECIAL K-MART
2/1.00

mart

Satisfaction assurée ou argent remboursé!

REGLES CONCERNANT LES SOLDES

Les soldes sont réservés à la vente de marchandises en surplus de stock. Ils ne sont pas cumulables avec d'autres promotions. Les soldes sont réservés à la vente de marchandises en surplus de stock. Ils ne sont pas cumulables avec d'autres promotions. Les soldes sont réservés à la vente de marchandises en surplus de stock. Ils ne sont pas cumulables avec d'autres promotions.

● PLACE FLEUR DE LYS
550, BOUL. HAMEL • QUEBEC
OUVERT ● Lundi à mercredi: 9h à 17h30.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h

● PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUEBEC
OUVERT ● Lundi à mercredi: 9h à 17h.
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
● Sam.: 8h30 à 17h




et


vous invitent à participer au concours

LE DUCHÉ ROYAL

Le prix de 500 \$ en argent sera attribué parmi les bonnes réponses reçues le 5 février 1982.

LA REINE DU CARNAVAL 1982 SERA DE QUEL DUCHE?

REGLEMENTS DU CONCOURS: 1 — Remplissez ce coupon et postez-le à l'adresse indiquée. 2 — Le nom du gagnant sera publié dans Le Soleil quelques jours après le tirage. 3 — Les employés du journal Le Soleil et de Craven "A", ainsi que leur famille immédiate ne peuvent participer à ce concours. 4 — Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payés. 5 — Un litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Cochez le duché de votre choix, remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse suivante:

Concours Le Duché Royal

LE SOLEIL C.P. 15.800, QUEBEC G1K 8A8

Le Duché Royal sera Montmorency Cartier Montcalm
 Lévis Laval Frontenac Champlain

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TEL: _____



3 ans déjà!

Crayons de Soleil te propose aujourd'hui une revue des trois dernières années. Car ton journal a déjà trois ans. Tu pourras revoir la première page, te rappeler l'époque de Ginny, la nouvelle image. De beaux souvenirs...

dans le cahier B



Bonhomme Carnaval arrivera parmi nous dimanche

page C-9

Entrevue exclusive au SOLEIL

Après la souveraineté, Morin aimerait négocier l'association

par J.-Jacques SAMSON

L'échec constitutionnel du 5 novembre dernier n'est que partie remise pour le Québec dans le déroulement des relations intergouvernementales, pour le ministre démissionnaire, M. Claude Morin.

M. Morin garde donc les deux pieds bien ancrés à l'intérieur du gouvernement du Québec même s'il se retire de la vie politique active et il siègera au sein d'un comité des affaires cons-

titutionnelles. L'application de la nouvelle constitution canadienne est une bombe à retardement, qui, selon M. Morin, réactivera le nationalisme québécois et accélérera la marche du Québec vers la souveraineté politique.

M. Morin veut être de ceux qui auront alors à négocier au nom du Québec l'association économique avec le reste du Canada. "À ce moment j'aimerais que l'on pense à moi...", a indiqué M. Morin, hier, au

cours d'une entrevue de deux heures au SOLEIL.

Le député démissionnaire de Louis-Hébert a insisté à de multiples reprises sur cet aspect: il se retire de l'avant-scène politique mais il ne quitte pas le giron du premier ministre Lévesque. On retrouvera son empreinte dans les prochains gestes que posera le gouvernement du Québec en matière de relations fédérales-provinciales et constitutionnelles.

Dès hier matin, incidemment,

il a discuté de son rôle futur avec le directeur du cabinet du premier ministre et un autre de ses très proches conseillers, M. Jean-Roch Boivin.

Le compte rendu complet de l'entrevue avec M. Morin sera publié dans LE SOLEIL de demain.

M. Morin soutient qu'il quitte parce qu'il ne s'est jamais défini

Voir A-2, MORIN

■ le compte rendu complet de cette entrevue, demain, dans nos pages dossiers



Le Soleil, Yvon Monrain
Claude Morin, ex-ministre, a accordé une entrevue de deux heures au SOLEIL, hier.

LE SOLEIL



Garneau
47-49, rue Bûade
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 17h.
La librairie des étudiants

86e année, no 9
48 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 8 JANVIER 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c



Le Soleil, Jacques Deschênes
Chacun des terrains où la ville de Québec veut voir la construction de nouveaux logements dans la première phase de "Bâtir en ville" est ainsi identifié.

Pour repeupler son centre-ville Québec cède ses terrains à prix réduits

par Vianney DUCHESNE

La ville de Québec offre à prix d'adhésion une douzaine de ses terrains du centre-ville alors que trois autres sont prêts à être cédés par bail emphytéotique à des conditions avantageuses en espérant que quelque 700 unités d'habitation y seront érigées au cours des deux prochaines années. C'est la première phase d'un vaste projet qui, avec sa possibilité de 7,000

nouveaux logements, se veut le pendant de l'opération 10,000 logements de Montréal qui a été si bien accueillie par les promoteurs.

"La ville veut à tout prix revitaliser l'habitation dans son centre-ville et elle est prête à prendre tous les moyens pour y arriver", de déclarer le président du Comité municipal de l'habitation, le conseiller Yvon Vézina. Il a accordé une entrevue au

SOLEIL en compagnie de MM. Pierre-Paul Gingras de la division de l'habitation au Service d'urbanisme et Réal Charest, chef de la division des opérations au même service.

Mercredi prochain, ce sont tous les groupes ou individus impliqués dans l'habitation qui sont invités à une soirée d'information sur cette pré-

Voir A-2, QUÉBEC

Les nouveaux tarifs postaux coûteront cher aux Canadiens



Le Soleil, Yvon Monrain
Claire Dubois, commis principal au service du courrier au SOLEIL, pourrait connaître, comme dans d'autres entreprises, des changements dans son travail si la hausse des tarifs postaux amène la direction, par exemple, à diminuer les envois de 1ère classe ou, encore, à acheminer différemment sa facturation.

par Jean-Charles GRENIER

Ce sont des millions de dollars que les consommateurs verseront en plus, un jour ou l'autre, à la nouvelle société de la Couronne, à la suite des hausses des tarifs postaux encaissées par les entreprises, les services publics ou gouvernementaux depuis le 1er janvier.

Les augmentations des tarifs postaux entraînent, en effet, une hausse des coûts qui se chiffrent en millions de dollars pour des sociétés publiques comme Hydro-Québec (\$2,000,000 de plus annuellement pour l'envoi de la facturation), des sociétés privées comme Bell Canada (\$5,000,000 de plus annuellement pour l'expédition des factures à ses 6,300,000 clients de l'Ontario et du Québec) ou encore des gouvernements comme celui du Québec (\$500,000 de plus mensuellement).

Sans compter que, dans le cas d'Hydro-Québec et de Bell Canada, ces augmentations précitées ne touchent que l'envoi des factures par la poste et exclut la hausse affectant les autres envois, comme les rapports transmis à tous les trimestres et lors de l'assemblée générale annuelle aux 250,000 actionnaires de Bell Canada.

L'impact sur une entreprise de taille moyenne comme Primes de Luxe à Neuville, une compagnie qui compte de façon presque exclusive sur les Postes pour distribuer ses produits, apparaît également énorme quand on constate que la note annuelle pour les frais postaux passera de \$700,000 à \$1,000,000.

Aussi, des éditeurs de journaux comme LE SOLEIL, Le Devoir, à titre d'exemples, des éditeurs de périodiques tels que Maclean Hunter devront en caisser des hausses le 1er avril pour la distribution par la poste de nombre d'exemplaires.

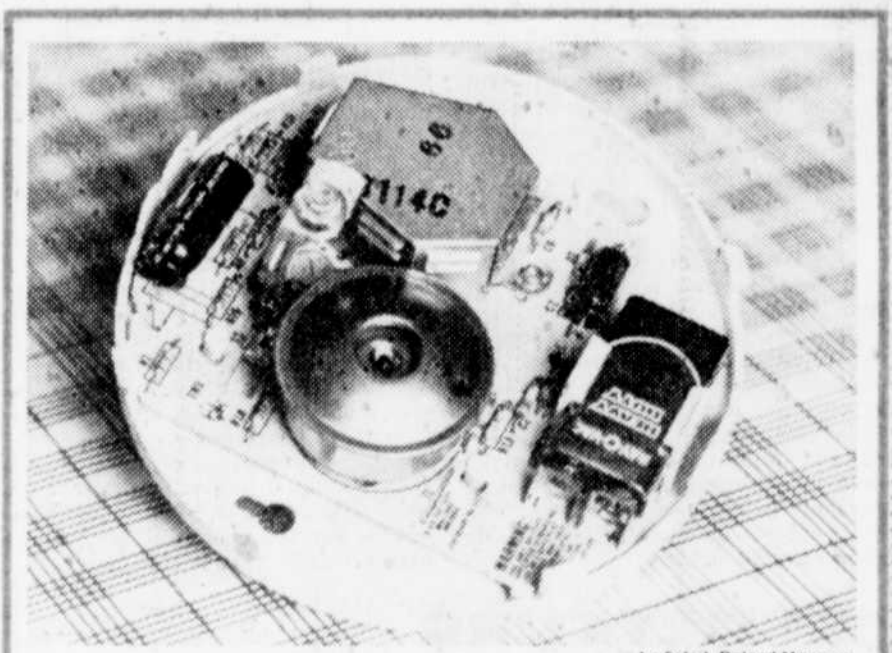
Un relevé, effectué par LE SOLEIL, auprès de ces importants clients des Postes, a permis de constater que la hausse du tarif de première classe, qui passe de \$0.17 à \$0.30 pour l'envoi d'une seule lettre à un parent ou à un ami, représente une augmentation qui ne sera sentie qu'occasionnellement tandis que celle, imposée aux entreprises privées, aux éditeurs et aux services publics, comme Hydro-Québec et Bell Canada, risque de se manifester au moment de chaque livraison et lors de chaque facturation.

Même si la plupart des porte-parole, rejoints par LE SOLEIL, n'ont pu préciser les intentions de leur groupe à la suite de l'augmentation de leurs coûts, il est illusoire de songer que le consommateur ou le contribuable échappera encore longtemps aux effets de ces nouveaux tarifs postaux.

D'ailleurs, à ce sujet, le directeur de Maclean Hunter au Québec, Gabriel Marchand, a reconnu, au cours d'un entretien téléphonique, que "ce sont les clients, annonceurs et abonnés, qui encaisseront la note", son entreprise, qui distribue plus de 100

Voir A-2, POSTES

autre texte en page A-3



Le Soleil, Roland Marcoux
Les détecteurs fonctionnent souvent par ionisation, c'est-à-dire qu'ils sont pourvus de substances radioactives dans une enveloppe non dégradable.

Selon Environnement-Québec Les détecteurs de fumée présentent un danger lorsque jetés aux rebus

par Raymond GAGNE

Le détecteur de fumée qui peut contribuer à vous sauver la vie lors d'un début d'incendie représente aussi un danger potentiel de contamination de l'environnement et partant, une menace à la santé de la population.

Selon un porte-parole de la direction d'hygiène industrielle, section de la radioprotection du ministère de l'Environnement, l'utilisation des détecteurs se généralise de plus en plus. En cours d'usage, ils ne présentent pas de risque d'irradiation externe provenant du boîtier.

Par contre, l'absence d'un mode préventif de disposition des détecteurs hors d'usage est source d'inquiétude quant aux effets nuisibles qui peuvent en résulter.

Les détecteurs fonctionnent en effet selon deux systèmes: photoélectriquement pour les uns, par ionisation pour les autres qui représentent d'ailleurs la grande majorité des modèles offerts sur le marché.

Ce sont les substances radioactives, l'américium 241, dont sont pourvus ces derniers et le caractère supposé non dégradable du matériau (céramique) qui les enveloppe qui motivent les

inquiétudes d'Environnement-Québec.

On n'est pas assuré, en haut lieu, qu'une fois déposés avec les déchets domestiques dans un terrain d'enfouissement sanitaire, les détecteurs et leurs composants ne se détérioreront pas au point de causer une contamination radioactive des eaux souterraines.

La même inquiétude vaut pour les appareils qui seraient acheminés vers les incinérateurs. Des phénomènes physiques et chimiques peuvent découler de leur incinération. Il s'ensuivrait une "radiocontamination" de l'air, de l'eau qui sert à laver les cendres et des cendres elles-mêmes.

Quelle se produise après enfouissement ou après incinération, cette contamination se retrouvera éventuellement dans la chaîne alimentaire par un processus de concentration naturelle.

Importance grandissante

Selon une source, les États-Unis seraient actuellement aux prises avec un stock d'au moins 20 millions de détecteurs hors d'usage.

Voir A-2, DÉTECTEURS

Sommaire

- Annonces classées D-4 à D-10
- Arts et spectacles C-6 à C-9
- Carières et professions D-3
- Décès D-11
- Economie-finances B-2 et B-3
- Editorial A-4
- Feuilleton C-8
- Horoscope D-10
- Information régionale A-7 à A-9
- Monde D-1 à D-3 et D-10
- Où aller à Québec C-9
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Sport C-1 à C-5
- Télévision C-8

météo

Ensoleillé avec passages nuageux et froid à Québec et dans l'Est; maximum de moins 8 à moins 15. Demain, beau et froid.

détails, page D-4

Mgr Glemp invalide les serments d'allégeance

(D'après NYTNS, AFP, AP et UPI) — Le primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, a stigmatisé les décisions des autorités militaires exigeant des militaires de "Solidarité" qu'ils prêtent serment, jurent de leur loyauté et promettent de renoncer à appartenir au syndicat indépendant.

Mgr Glemp a qualifié cette décision de "non éthique", ajoutant que les déclarations obtenues par la coercition sont "invalides".

Le primat de Pologne a fait cette déclaration devant 3,000 personnes rassemblées dans la cathédrale Saint-Jean, dans la vieille ville de Varsovie, au cours de la messe de l'Épiphanie, mercredi soir.

Il a également critiqué les conditions dans lesquelles des Polonais avaient été emprisonnés et a laissé entendre que l'Église avait eu connaissance d'un nombre supérieur de morts à celui avancé par le gouvernement (8).

Selon le premier vice-ministre de l'Intérieur, Boguslaw Stachura, 5,906 personnes ont été arrêtées en Pologne et 839 mesures de détention ont été annulées.

Le 5 janvier, 170 personnes avaient été condamnées et on s'attend à ce que 1,200 Polonais soient traduits en justice.

Toujours selon le ministère de l'Intérieur, des grèves ou tentatives de grève ont été enregistrées dans 199 entreprises et lieux de travail avec une participation de 10 pour 100 de la population active.

En ce qui concerne les détenus, des rapports veulent que plusieurs d'entre eux menacent de recourir à la grève de la faim si leurs conditions de vie ne sont pas améliorées.

Dans son sermon, Mgr Glemp a repris les thèmes déjà évoqués dans une lettre adressée au général Jaruzelski le 29 décembre et dans laquelle le primat critiquait un cir-

culaire adressée à tous les bureaux gouvernementaux, ordonnant que tous les employés qui auraient refusé de renoncer à leur appartenance à "Solidarité" soient licenciés. La circulaire était signée par le général Michal Janiszewski, directeur du bureau personnel du premier ministre, qui semble être devenu une personnalité importante de la junte militaire.

"Les déclarations faites sous la pression, a-t-il affirmé à ce sujet, sont sans valeur", encourageant ainsi implicitement les fidèles à se prêter à ces formalités malgré leurs objections de conscience.

Il a cité à cette occasion les paroles de son défunt prédécesseur, le cardinal Stefan Wyszyński: "Il est parfois plus héroïque de vivre pour la patrie que de mourir pour elle".

Voir A-2, POLOGNE

MORIN

(Suite de la première page)

comme un politicien de carrière. Il est un technicien expérimenté des relations intergouvernementales et il est toujours désireux de mettre ses talents au service de l'Etat québécois, tout en certifiant qu'il ne sollicitera jamais plus un siège à l'Assemblée nationale, même si les Québécois choisissent la souveraineté politique à la prochaine élection générale.

Il défendra son étapisme

Le député-ministre de Louis-Hébert s'est attiré de multiples reprises de sévères reproches de plusieurs militants parce qu'il ne participait pas à différentes activités internes du parti, notamment les conseils nationaux du PQ, l'instance suprême entre les congrès. M. Morin a même négligé celui convoqué expressément pour faire l'autopsie de la défaite référendaire.

Confidence étonnante faite hier au SOLEIL: M. Morin entend se faire choisir député de Louis-Hébert et participer au prochain congrès national du PQ en février qui sera l'aboutissement de la crise vécue par cette formation depuis le congrès de décembre.

M. Morin défendra sa théorie de l'étapisme dans le cheminement vers la souveraineté du Québec et, à la suite du premier ministre qui s'y emploie déjà, il se fera le vendeur de la nécessaire association économique avec les gouvernements voisins pour un Québec devenu souverain.

Entre-temps, M. Morin veut travailler à la préparation de ce congrès

POSTES

(Suite de la première page)

titres, "n'ayant pas le choix" selon son expression.

Les hausses, annoncées conjointement à l'automne dernier, par le ministre des Postes André Ouellet et le président Michael Warren de la nouvelle société de la Couronne, visent trois objectifs selon ces deux responsables: réduire le déficit du service postal, procurer des fonds pour améliorer le service et, enfin, rattraper la hausse des coûts. Néanmoins, le déficit aux Postes s'élèverait à \$620,000,000 pour l'année en cours. Le but visé est d'éliminer le déficit en 1985-1986.

Gouvernement québécois

Au sein de l'administration gouvernementale québécoise, c'est le ministre des Travaux publics et Approvisionnement qui est chargé d'acheminer le courrier des organismes et ministères dont le budget relève de l'Assemblée nationale. Le coût moyen augmente de 54 pour 100 pour l'ensemble du courrier dont le relevé, l'an passé, donne 29,010,502 envois de 1ère classe, 6,005,013 de la 2e classe, 6,961,844 de 2e classe à l'occupant et 858,500 livraisons certifiées.

Jean Brousseau, du service des communications au ministère des Travaux publics et Approvisionnement a indiqué, au cours d'un entretien téléphonique, que la facture postale passerait mensuellement de \$900,000 à quelque \$1,500,000. "D'ailleurs, a-t-il souligné lors de cette conversation téléphonique, le service du courrier a demandé des crédits supplémentaires de \$1,458,000 afin de compléter l'année financière qui se termine le 31 mars."

Le tarif de 1ère classe pour les envois en nombre n'empêchera pas Hydro-Québec d'encaisser une augmentation de ses coûts pour le service postal de \$2,000,000 environ annuellement au seul chapitre de la facturation. Ces coûts atteindront vraisemblablement \$5,200,000 selon Fernand Pouliot, chef de division au service du courrier au siège social de la société québécoise à Montréal. Hydro expédie quelque 16,000,000 de comptes annuellement.

DÉTECTEURS

(Suite de la première page)

Par contre, il ne semble pas exister de statistiques précises sur l'ampleur du phénomène au Canada.

En 1979, 25 pour 100 des foyers du Québec possédaient un ou plusieurs détecteurs.

En 1981, on dénombrait environ 62,000 sur une possibilité de 74,000 foyers de la ville de Québec qui utilisaient au moins un détecteur.

Un règlement municipal oblige depuis l'an dernier les citoyens de Québec à munir leur foyer d'un détecteur. Il faut par conséquent s'attendre que la plupart des foyers de la ville de Québec en seront équipés dès cette année.

Deux clans

Le danger anticipé par Environnement-Québec n'est pas admis par la Commission canadienne de contrôle de l'énergie atomique.

Avant 1978, celle-ci conseillait aux consommateurs soit de lui retourner les détecteurs hors d'usage, soit encore de les rapporter chez le fabricant ou chez le fournisseur.

Depuis lors, la commission dit tout simplement: "Jetez-les aux rebuts". La commission explique son attitude par le fait qu'elle se dit maintenant tout à fait assurée que, une fois mêlés aux déchets domestiques, les détecteurs ne représentent pas plus de danger de contamination que lors de leur utilisation.

Sa position découle d'ailleurs des résultats d'une longue étude réalisée par l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE et des mesures qui ont été adoptées depuis plusieurs années par différents pays.

La commission déclare qu'il suffit de bien exercer un contrôle au niveau de la fabrication pour que l'appareil puisse être ensuite considéré comme étant sûr et non polluant.

C'est ainsi que la mise sur le marché de tout modèle de détecteur

convoqué pour corriger les trop larges égarements des délégués, au goût de M. Lévesque. Il se propose d'écrire ses opinions sur les sujets d'ici le congrès et d'intervenir le jour venu, même s'il explique qu'il ne dédaigne nullement ces rassemblements mais ne s'y sent pas du tout à l'aise. Ils ne conviennent tout simplement pas à son style.

Il veut aussi collaborer au déroulement du référendum déjà enclenché dans le parti pour confirmer M. Lévesque à la présidence tout en réintroduisant la notion d'association économique pour le Québec, avec le reste du Canada.

La bombe à retardement

Le Québec ne modifiera aucune de ses lois actuelles, surtout pas la loi 101 ou charte de la langue française, pour se plier aux dispositions de la nouvelle constitution, explique M. Morin. Il va attendre que la Cour suprême du Canada l'y force, sur chaque article de loi qui sera contesté.

Il y a tout dans la charte des droits pour écarter les Québécois francophones, soutient M. Morin, et ces contestations des lois québécoises accéléreront le cheminement de la population vers la souveraineté politique.

C'est la justification première de son intention de rester auprès de M. Lévesque et du gouvernement péquiste qu'il a largement contribué à faire élire en 1976. Il veut redevenir un acteur principal dans les négociations intergouvernementales qui suivront nécessairement la prochaine élection, si le Parti québécois l'emporte.

"C'est un explosif, la constitution qui vient d'être adoptée maintenant. Je prédis que cela va être le dé-

tonateur d'un renouveau du nationalisme québécois. Le gouvernement fera l'erreur qu'Ottawa fait toujours (parce qu'ils sont très brutaux comme gouvernement et pas très subtil) d'agir unilatéralement d'une part. Deuxièmement les anglophones de Montréal vont intervenir, sans même qu'Ottawa le fasse. Et qui va contester? Des riches. Parce que, pour aller en cour, faut avoir de l'argent. La charte des droits donnera des droits à ceux qui ont assez d'argent pour aller devant les tribunaux. Qui est en moyen au Québec? ajoute tout d'un trait M. Morin. Les grandes compagnies et les anglophones de Montréal."

C'est une bombe à retardement, reprend M. Morin. Les Québécois n'ont pas encore vu les implications et les changements qui s'en viennent, un peu comme dans l'inter-règne, après une élection et la défaite d'un gouvernement. Un an plus tard, ils réalisent le changement.

Personne ne peut plus désamorcer la bombe à retardement que le fédéral vient de placer. Tout ce que l'on ne sait pas, c'est le moment où elle sautera."

M. Morin, incidemment, refuse d'indiquer le délai qu'il entrevoit personnellement avant l'accession du Québec à la souveraineté, même s'il la considère toujours comme la seule solution au problème québécois. "Je ne suis pas météorologue", dit-il.

QUÉBEC

(Suite de la première page)

mière de la ville de Québec. Une excellente occasion de se rendre compte, d'expliquer M. Vézina, que les autorités municipales ont tout fait pour faciliter la tâche aux intéressés. On fait appel à l'esprit de créativité des constructeurs et des spécialistes de l'habitation car il faut intégrer des édifices à une trame urbaine déjà en place, mais il ne s'agit pas d'un concours d'architecture. Il suffit de respecter les lois et règlements en vigueur comme dans tout autre projet de construction et viser le même objectif que la ville: des logements à propriété individuelle ou collective au meilleur prix possible.

En ce sens, la ville fait un effort majeur en vendant des terrains à des coûts aussi minimes que de \$0.25 à \$1.60 le pied carré alors que leur valeur marchande se situe autour de \$4 le pied carré. Dans le cas des terrains situés dans les lieux privilégiés, comme en bordure de la rivière Saint-Charles, ils seront cédés par bail emphytéotique de 40 ou 60 ans, selon le genre de construction, pour les conserver dans le patrimoine immobilier municipal.

Les intéressés ont jusqu'au 23 février prochain pour présenter une offre d'achat ou de bail à la ville de Québec. M. Charest a expliqué que les

plans proposés seront analysés par un jury à partir de trois critères bien précis: 40 points pour la tenure (genre de logements), 30 pour le prix de vente ou de location et autant pour le prix que le soumissionnaire est prêt à payer pour le terrain à partir du coût de base avancé par la ville. Dans le cas des baux emphytéotiques, on tiendra compte de la rente annuelle pour remplacer ce dernier item. Pour le reste, les projets suivront le cours habituel de toute demande de permis de construire à la ville de Québec.

Un facteur intéressant à souligner: n'importe qui peut présenter un projet. Ainsi, il peut s'agir aussi bien d'une importante entreprise que du contribuable du quartier qui voudrait investir ses économies dans un tel projet ou se construire une maison avec quelques logements en plus du sien.

A la ville on aime bien souligner la souplesse du programme. Même dans les délais, de souligner M. Charest. Ainsi, on s'engage à donner une réponse aux soumissionnaires dans les 60 jours suivant l'ouverture des offres; par la suite, le requérant choisi aura un an pour signer une entente formelle avec la ville et une autre année pour mettre le chantier de construction en marche.

Et les taux d'intérêt hypothécaire dans tout cela? M. Vézina admet bien volontiers que le contexte économique est difficile, mais tous les trois s'entendent sur un facteur susceptible de faire contre-poids: la hausse constante du coût de l'énergie qui incite de plus en plus de consommateurs à se rapprocher de leur lieu de travail et des services. Or, les terrains sont en plein cœur des quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur, Limoilou et Montcalm. L'infrastructure municipale est déjà en place.

Le défi, de dire M. Charest, est de convaincre les constructeurs de venir construire en ville. Les habitants, eux, viendront. Montréal a relevé ce défi; on est convaincu que Québec peut en faire autant. On prend à témoin l'exemple des coopératives qui n'ont pas hésité à embarquer dans le projet de Place de la rivière.

"Les constructeurs ne construisent plus en banlieue, de rencherir M. Vézina. A la ville nous avons 1,200 terrains dotés de tous les services, même des lampadaires, et il n'y a pratiquement pas de nouvelles constructions. Nous les invitons donc à venir construire en ville où la conjoncture économique, alliée à l'effort municipal, favorise justement un retour des citoyens."



GRANDE VENTE

DE JANVIER

notre fameuse vente de janvier, renommée pour sa qualité supérieure...
pour ses valeurs légendaires... ses prix insurpassables... en cours dans nos trois magasins.



les douillettes réversibles

lit simple rég. \$55. **42⁹⁵**

les douillettes réversibles en 100% polyester lavables, marine, rouge, jaune, brun, beige, blanc, rose cendré, jupes de lit et couvre-oreillers assortis.

double	rég \$60 pour	49 95	jupes de lit simple	rég \$21 pour	16 99
grand	rég \$75 pour	59 95	double	rég \$25 pour	19 99
très grand	rég \$95 pour	79 95	grand	rég \$30 pour	24 99
			très grand	rég \$40 pour	31 99

couvre-oreiller rég \$9 50 pour 7 99



les draps à carreaux

9⁹⁹

lit simple rég. \$14

les draps de polyester et coton à carreaux multicolores sur fond blanc, faciles d'entretien, à assortir à la douillette réversible.

double rég \$18 pour 12 99
taies rég \$14 pour 9 99 la paire



l'oreiller en dacron

9⁹⁹

rég \$13

l'oreiller en dacron lavable, hypo-allergène, garde bien sa forme.

grand rég \$15 pour 11 99
très grand rég \$22 pour 16 99



Canon. serviettes unies

5⁹⁹

serviette de bain rég \$9 pour

serviettes en ratine fini velours, très absorbantes, rose cendré, champagne, bleu nuit, bleuét, jade ou bleu clair.

main rég \$6 pour 3 99
débarbouillette rég \$3 75 pour 2 99

la maison

simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville... maintenant... aux galeries de la capitale

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233 647-3394

RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)

7-0-6

Informations: 643-8990

Gaulin veut refaire l'unité de la CEQ

par Pierre PELCHAT
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — "Les intérêts de la centrale doivent primer sur les considérations personnelles et la volonté d'assurer sérieusement des responsabilités syndicales sur le prestige qui peut découler de la fonction, s'il en est."
C'est dans cet esprit que le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a fait part hier qu'il ne solliciterait pas un troisième mandat à la tête de la Centrale de l'enseignement du Québec lors du congrès qui aura lieu en juin à Québec. Ces propos sont contenus dans une lettre adressée aux instances de la centrale pour annoncer et expliquer les motifs de la décision du président sortant.
Libéré des contingences électoralistes, M. Gaulin entend se consacrer durant les prochains mois à refaire l'unité à l'intérieur des rangs de la CEQ à l'approche de la prochaine négociation avec le gouvernement québécois et en prévision du congrès d'orientation de juin qui sera déterminant quant à l'avenir de l'organisation syndicale. "Je crois, écrit-il, que cela se fera mieux, si je ne suis pas candidat."
Reconnaissant ouvertement que quelques-unes de ses prises de position sont contestées à l'intérieur de la CEQ, M. Gaulin ne veut pas que sa décision soit perçue comme une "dérobade" devant les responsabilités syndicales.
"Le leadership, a-t-il admis, que j'ai exercé et la conception de l'action syndicale que j'ai avancée sont contestés par certains ou plusieurs dans les rangs de la centrale." Des prises de position dé-

fendues par M. Gaulin sur le mandat de représentation syndicale, impliquant tout le processus démocratique, et la participation de la CEQ au sommet des handicapés ont été battues récemment par les délégués au Conseil général.

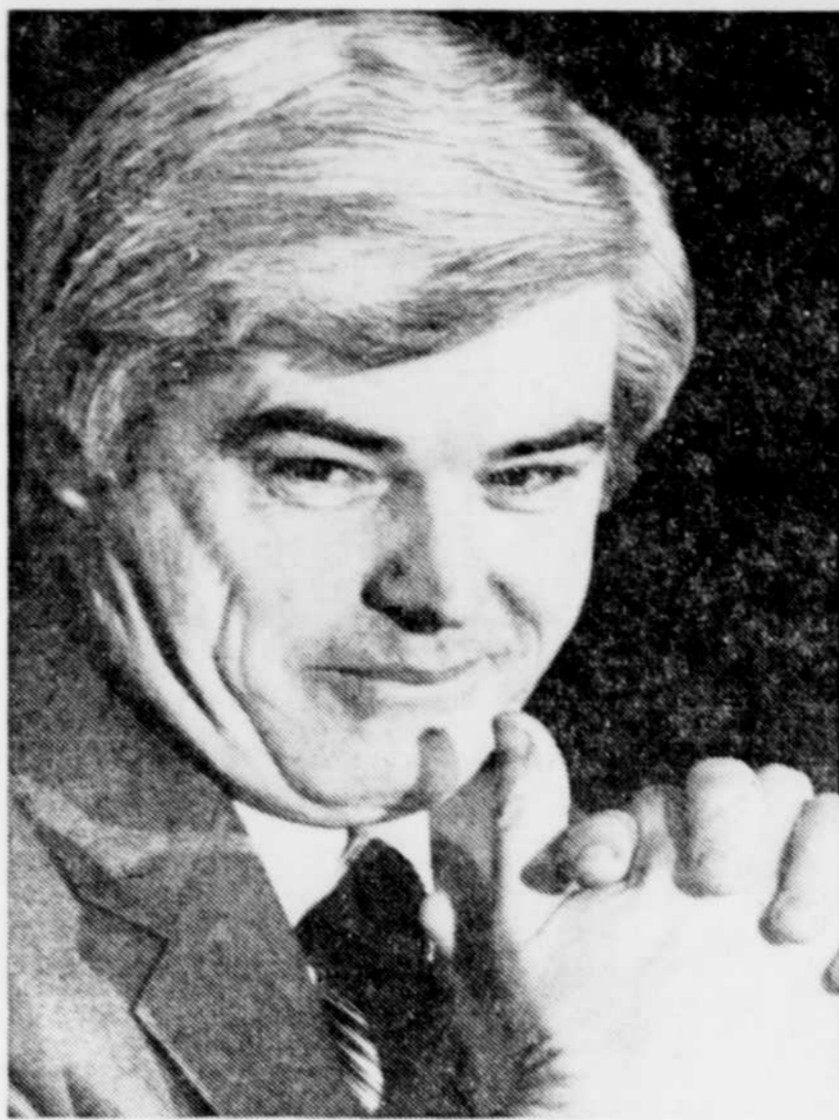
Parlant de ses positions sur la représentation syndicale précisée, le président sortant ne croit pas que cette question doive faire l'objet d'une élection. "N'étant ni un tenant du pouvoir personnel, ni prêt à utiliser certaines méthodes pour imposer mon point de vue, j'en tire mes propres conclusions", poursuit-il.

Etant directement impliqué dans les négociations avec le gouvernement québécois depuis 1972, M. Gaulin veut laisser à d'autres le soin d'orienter ces négociations "en fonction de l'avenir plutôt qu'à partir de considérations critiques sur les expériences vécues". En dernier lieu, il motive sa décision par des considérations personnelles et familiales.

"Ma décision est ferme et arrêtée", a-t-il répondu à une question d'un journaliste. D'autre part, M. Gaulin ne semble pas avoir défini ce qu'il entendait faire après le mois de juin. "Je n'ai pas l'intention de me préoccuper de mon avenir avant juillet et août", a-t-il dit laissant cependant entendre qu'il pourrait continuer à faire du syndicalisme.

Une présidente?

Il n'est pas impossible qu'une femme pose sa candidature au poste de président lors du congrès de juin. Interrogées à ce sujet, les deux vice-présidentes présentes à



Même s'il a annoncé qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat, le président de la CEQ, Robert Gaulin, entend continuer à oeuvrer au sein de l'organisme en tentant de recréer l'unité.

la conférence de presse, Mmes Alice Tremblay et Marie Gagnon, n'ont pas rejeté l'idée à prime abord.

Pour Mme Tremblay, la question est nettement prématurée et demande réflexion. A son avis, ce n'est pas avant mars ou avril qu'on pourra voir se dessiner les tendances en vue de l'élection.

Pour sa part, Mme Gagnon ne voit pas "d'urgence nationale à s'occuper de ça" en ce moment ajoutant que la venue d'une femme à la tête de la CEQ pourrait être un symbole intéressant. Environ 60 pour 100 des membres de cette centrale sont des femmes.

De son côté, le président sortant a affirmé qu'il ne voulait pas être le "parrain de son remplaçant".

Lévesque accusé de chercher la bagarre avant de négocier

par Pierre PELCHAT
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a accusé hier le premier ministre du Québec d'être un "incendiaire" et de chercher l'affrontement avec les employés de l'Etat par différentes déclarations dans les médias les invitant à renoncer à certains avantages obtenus par la négociation.

"Le premier ministre René Lévesque n'a pas attendu l'échéance des conventions collectives pour jouer à l'allumeur d'incendiaires", a-t-il déclaré, au cours d'une conférence de presse.

M. Gaulin se référait notamment à une déclaration du premier ministre Lévesque demandant aux syndiqués du secteur public de renoncer à leur clause d'enrichissement. D'après le leader syndical, même avec cette clause de leur convention collective, les enseignants n'auraient pas d'enrichissement "mais qu'en plus ils ne retrouveront pas, en moyenne, le niveau de pouvoir d'achat atteint en 1979".

D'autre part, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec ne voit pas comment le chef du gouvernement québécois peut comparer la sécurité d'emploi à une augmentation salariale de 10 à 15 pour 100, comme il l'avait indiqué dans une entrevue au SOLEIL. "Il n'y a aucune étude sérieuse qui en vient à une telle évaluation", a-t-il dit.

Il a également abordé la question des régimes de retraite que le gouvernement du Québec entend renégocier pour diminuer les avantages consentis aux employés de l'Etat.
M. Gaulin estime que la pro-

chaine ronde de négociation dans le secteur public et parapublic sera difficile et qu'elle ressemblera davantage à celles de 1972 et 1975 qui avaient mené à des affrontements majeurs. "La prochaine négociation sera plus politique que les autres", a-t-il commenté.

Le leader syndical a de nouveau lancé une invitation au gouvernement québécois pour la tenue d'une rencontre bilatérale publique pour discuter de la capacité budgétaire du gouvernement.

Mise en garde

Par ailleurs, M. Gaulin a servi une sévère mise en garde au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui est "de plus en plus enclin à ignorer les organisations collectives et représentatives des travailleurs de ce secteur".

Se référant au projet gouvernemental de restructuration scolaire et au récent discours du ministre Laurin intitulé "L'enseignant et l'enseignant des professionnels", le président de la CEQ a prévenu le ministre qu'il doit s'attendre à une vive riposte par la restructuration scolaire d'affaiblir le mouvement syndical et d'imposer des modèles d'organisation syndicale dans l'éducation.

"Le ministre ne peut faire oublier, malgré ses efforts, le temps où le sort des enseignants et des autres travailleurs de l'enseignement était fait d'une tâche globale, d'un petit salaire et de beaucoup de considération... pour la "vocation". Malheureusement pour le ministre, nos membres se rappellent encore ce que valait cette "considération".



Embouteillage, hier après-midi, au parking de l'Esplanade où, en signe de protestation, des propriétaires de calèches ont conduit une quinzaine de ces voitures pour réclamer leur espace de stationnement. La police a été forcée de faire remorquer des automobiles occupant ces espaces.

Les cochers de Québec occupent un stationnement

Les membres de l'Association des propriétaires de calèches de Québec ont à nouveau manifesté leur désapprobation face à la décision de la ville de faire grimper de 400 pour 100 le tarif de stationnement de leurs véhicules. Ils ont envahi le terrain de l'Esplanade hier midi, réclamant la place qui leur est louée à l'année.

Or, ces emplacements sont également loués à des propriétaires d'automobiles, ce qui a compliqué les choses pour les préposés du parking. La

police a été appelée et des autos ont été remorquées pour faire place à la quinzaine de calèches conduites sur les lieux.

Le président de l'association, André Beauvage, et l'avocat de l'organisme, Me Vital Lévesque, ont eu des discussions avec les autorités municipales hier après-midi et ils ont obtenu un rendez-vous avec le maire Jean Pelletier pour lundi matin.

Déjà, les cochers de Québec ont menacé d'entreprendre des poursuites

judiciaires contre la ville si celle-ci ne modifie pas son attitude. Me Lévesque a confirmé hier après-midi, que lui et ses associés étudiaient le dossier et élaboraient les actions nécessaires pour faire casser les procédures.

Selon Me Lévesque, les propriétaires de calèches sont prêts à payer le même prix que les usagers du parking, soit \$3 par jour, pour les jours qu'ils l'utiliseront. La décision municipale a fait passer, au 30 décembre, le tarif annuel de stationnement de \$300 à \$1,500 pour chaque calèche.

Un service de distribution de revues verrait le jour

par Jean-Charles GRENIER

La création d'un service de distribution parallèle aux Postes est plus que jamais d'actualité chez les éditeurs de périodiques qui sont à nouveau confrontés à une hausse des tarifs postaux et, surtout, à une menace de suspension du service par les facteurs syndiqués.

Le directeur de Maclean Hunter au Québec, Gabriel Marchand, a, en effet, dévoilé, au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, que la compagnie avait étudié, de concert avec l'Association des éditeurs de périodiques, la possibilité de faire profiter tous les éditeurs canadiens de périodiques du service mis sur pied par Maclean Hunter, au cours de l'été dernier, durant la dernière grève aux Postes.

Cette étude a été menée dans la perspective d'un nouvel arrêt de travail aux Postes. "Mais, a indiqué Gabriel Marchand au SOLEIL, rien ne nous empêche de se demander pourquoi notre système ne remplacerait pas éventuellement celui des Postes?"

Amené à préciser ces révélations, le directeur de Maclean Hunter au Québec a soutenu que le réseau de distribution, implanté dans 25 centres métropolitains du Canada l'été dernier, avait fait ses preuves. De cette façon, Maclean Hunter, qui distribue plus de 100 titres, dont Châtelaine, L'Actualité, Financial Post sont parmi les plus connus, a réussi à livrer 60 pour 100 des abonnements. Le reste, soit les 40 pour 100, touche les régions et agglomérations où la densité démographique est faible.

Selon Gabriel Marchand, il n'est pas impensable de songer à un système de distribution privé qui assurerait le service à 60 pour 100 des abonnés des périodiques, tandis que les Postes se contenteraient de livrer les 40 pour 100 restants.

Plus encore, un regroupement des éditeurs pourrait augmenter la rentabilité du service dans des secteurs démographiquement plus faibles et

accroître encore le pourcentage réservé à ce système privé.

Les conflits de travail répétés aux Postes et les coûts croissants exigés en retour d'un service souvent jugé médiocre sont des arguments soulevés en faveur de la mise sur pied d'un service autonome.

Au cours de la dernière grève aux Postes, Maclean Hunter, un des géants au Canada dans ce secteur

avec Southams (quelque 60 titres), a éprouvé son système. Celui-ci lui a donné satisfaction lui permettant de distribuer en trois jours et demi 16,800 revues sur l'île de Montréal et à Laval, quelque 6,000 copies en deux jours à Québec et 35,000 exemplaires à Toronto en quelques jours. Le coût a été de \$0,21 l'exemplaire à Montréal, ce qui est avantageux selon Gabriel Marchand.

Mme Bouffard se voit imposer \$100 d'amende

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH

Mme Pauline Bouffard, âgée de 41 ans, qui maintenant habite à Saint-Georges de Beauce, a été trouvée coupable, hier, d'entrave à l'endroit du huisser Laurent Paré dans l'exercice de ses fonctions le 6 août dernier, et acquittée sur une plainte identique à l'endroit du policier Gilles Leclerc.

Le juge Charles Cliche, des sessions de la paix du district de Beauce, a imposé à Pauline Bouffard une amende de \$100 et les frais ou à défaut de paiement, huit jours de prison. Un délai de six mois a été accordé à Mme Bouffard pour le paiement de son amende.

Ainsi en a décidé le juge Cliche après avoir entendu quatre témoins, hier après-midi, au pa-

lais de justice de Saint-Joseph de Beauce.

Mme Pauline Bouffard est cette veuve et mère de trois enfants, dont la maison a été démolie le 6 août dernier, à Saint-Proper, conformément à un ordre de la corporation municipale, parce qu'elle avait été érigée sans permis il y a deux ans et qu'elle était non conforme aux règlements de l'urbanisme de cette municipalité.

Depuis, Mme Bouffard réside dans sa nouvelle maison construite par la "Fondation Da-lousy", un organisme sans but lucratif qui avait pour objectif de permettre à Pauline Bouffard et ses enfants d'avoir à eux un logis et de protéger les dons des souscripteurs.
Pour la construction de cette maison, le comité mis sur pied pour venir en aide à Mme Pauline Bouffard a recueilli plus de \$25,000 en argent et matériaux, ainsi que par la "corvée", une tradition bien beauceronne pour venir en aide à quelqu'un qui subit une épreuve.

Satellite pour des sauvetages en mer

MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral étudie la possibilité de placer en orbite un satellite spécial destiné aux opérations de sauvetage dans les mers canadiennes et dans l'Arctique.

Le ministre fédéral des Communications, Francis Fox, a précisé que ce satellite mettrait deux heures à faire le tour de la Terre. Portant le nom de SarSet, il pourrait capter les signaux transmis par les balises de secours placées à bord des avions ou navires en difficulté pour ensuite les localiser avec une très grande exactitude, au bénéfice des autorités.

Si le projet SarSet se concrétise, le satellite pourrait être lancé en orbite 10 ans après qu'une décision aura été prise.
Un tel programme, selon M. Fox, représenterait du travail de \$200 millions pour l'industrie aérospatiale du Canada.

AVIS DE CONVOCATION

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Duberger se tiendra le lundi 25 janvier 1982 au sous-sol de l'édifice de la Caisse populaire (entrée rue Lemieux) à 19h30.

Veuillez noter, que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis signé par un membre et contresigné par le candidat en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.

Québec, 8 janvier 1982
Germain Vachon
secrétaire

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue — et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie — du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

26 DÉCEMBRE
AU 16 JANVIER

Laura
ashley.

VENTE
D'HIVER

Les galeries de la capitale
627-5826

LES ATELIERS DE LANGUES
COLLEGE DES JESUITES
(COLLEGE ST-CHARLES-GARNIER)

COURS DU SOIR

ALLEMAND:	Lundi, mardi, mercredi ou jeudi selon le niveau
ANGLAIS:	Lundi et mercredi ou mardi et jeudi ou vendredi et samedi
ESPAGNOL:	Lundi et mercredi ou mardi et jeudi selon le niveau
FRANÇAIS:	Mardi et jeudi
ITALIEN:	Mardi et jeudi
RUSSE:	Jeudi

COURS DU JOUR

2 demi-journées par semaine

NIVEAUX:	Élémentaire, intermédiaire, avancé
METHODES:	Audio-visuelles ou audio-orales selon les niveaux
INSCRIPTION:	Du 6 au 15 janvier 82 de 8h00 à 16h30 et de 19h00 à 21h00. Toutes les inscriptions se font au secrétariat.
DEBUT DES COURS:	Cours du soir: 15 janvier 1982. Cours du jour: 25 janvier

LES ATELIERS DE LANGUES
COLLEGE DES JESUITES
(COLLEGE ST-CHARLES-GARNIER)

1150, St-Cyrille ouest
Québec P.Q. G1S 1V7
Tél.: 681-0107 postes 46 ou 47

Bibliothèque de Lévis

Obligation d'acheter un abonnement

par Gilles PEPIN

LEVIS — Phénomène assez inusité, les quelque 5.000 usagers de la bibliothèque municipale à Lévis doivent maintenant payer une carte d'abonnement. Les compressions budgétaires en sont la cause.

Les taux annuels décrétés par le budget municipal pour l'année 1982 sont les suivants: \$5 pour l'enfant âgé de 16 ans et moins, \$10 pour toute autre personne et \$20 pour une carte familiale. Le double de chacun de ces montants sera exigé aux usagers qui sont domiciliés en dehors du territoire de Lévis.

En référant aux dernières statistiques, nous constatons que 45 pour 100 des 4.900 usagers de la bibliothèque, en 1981, étaient dans la catégorie des 16 ans et moins. Jusqu'à la fin de 1980, les listes d'usagers contenaient 6.000 noms. Ces listes ont été remises à jour l'année dernière.

La carte d'abonnement est instaurée à compter du 1er janvier. Mais peu de citoyens connaissent la nouvelle, bien que l'information ait été donnée brièvement dans la revue municipale de décembre: "Pour maintenir le développement de nos services, nous sommes contraints d'exiger une tarification minimum d'abonnement".

Surprise!

La réaction des usagers de la bibliothèque ne semble pas très favorable. Dans les trois premiers jours de cette semaine (les premiers jours d'activité en 1982), quelque 200 personnes se sont présentées. Normalement, le nombre de volumes prêtés aurait été de 500; il n'a été que de 200.

C'est donc avec surprise que ces

usagers habituels de la bibliothèque municipale de Lévis ont appris la nouvelle quant à l'instauration des cartes d'abonnement. Aucun commentaire désobligeant ne semble avoir été entendu, cependant.

Pour l'instant, les préposés à la bibliothèque ne savent pas quoi penser: Est-ce que les personnes qui sont réparties sans apporter de volumes avaient suffisamment d'argent sur eux? Reviendront-ils? La responsable de la bibliothèque, Michèle Lamoureux, préfère attendre la fin de janvier avant de se faire une idée.

Le budget

On se souvient que, lors de la présentation du budget général de la ville, le 21 décembre dernier, les édiles ont expliqué que beaucoup de coupures avaient été faites dans les demandes provenant des différents chefs de services. Malgré l'effort des compressions budgétaires, c'est un budget accru de 12,14 pour 100 (par rapport à celui de 1981) qui a été accepté; il totalise \$10.172,341. L'augmentation des taxes municipales est de 11,6 pour 100.

Le conseil municipal de Lévis, qui avait développé de façon enviable son service des loisirs, ces dernières années, a subitement donné un coup de barre pour limiter l'augmentation à ce chapitre et éviter une plus grosse augmentation de taxes.

En 1981, 10,2 pour 100 du budget général allaient aux loisirs et à la culture. En 1982, la proposition est baissée à 9,3 pour 100, malgré que le total des dépenses prévues à ce même service soit quand même augmenté de 1,7 pour 100.

Le seul budget de la bibliothèque vient de passer de \$106.000 à \$130.000, ce qui n'inclut pas les dépenses re-

latives à l'entretien, au chauffage et à l'éclairage. La grosse partie va aux augmentations de salaires. Le montant réservé à l'achat de volumes était de \$31.000 depuis deux ans; il a été porté à \$39.000 pour l'année 1982.

Sur ce nouveau budget de \$130.000 à la bibliothèque, la subvention du ministère des Affaires culturelles doit se chiffrer par quelque \$50.000. La nouvelle carte d'abonnement, selon ce que voudraient les administrateurs municipaux, devrait contribuer pour \$40.000.

Une question qui pourrait éventuellement se poser actuellement est celle-ci: La contribution financière des usagers nuira-t-elle au maintien de la subvention du gouvernement provincial? Car le ministère considère que le service d'une bibliothèque publique doit être gratuit.

Le maire Chagnon

Le maire Vincent Chagnon a déclaré au SOLEIL, hier, qu'il était normal que les citoyens contribuent pour des services qu'ils reçoivent. Il a rappelé la volonté du conseil municipal de tendre à un autofinancement de plusieurs services, puisque le contexte économique devient de plus en plus difficile. M. Chagnon a aussi mentionné qu'une commission consultative des loisirs va être mise sur pied bientôt.

Au sujet des subventions gouvernementales, le maire Chagnon ne paraît nullement inquiet: "Alors que le prix des volumes a augmenté considérablement, le ministère vient de di-

minuer ses subventions aux bibliothèques. Le per capita est diminué et la partie qui représentait 50 pour 100 a été portée à 35 pour 100, sauf dans le cas des livres québécois".

M. Chagnon n'a pas donné de noms de municipalités, mais il s'est dit convaincu que la carte d'abonnement à une bibliothèque publique existe déjà ailleurs qu'à Lévis.



La bibliothèque municipale de Lévis occupe l'étage de cet édifice, le centre Pierre-Georges Roy, sur la rue Notre-Dame. Plusieurs usagers, surpris par l'instauration d'une carte d'abonnement, sont repartis la tête et les mains vides, cette semaine.

Parc de l'Erable

Les taxes montent de \$700 en dépit d'une subvention

par Anne-Marie VOISARD

BERNIERES — Malgré une subvention de \$4.006.329, 214 propriétaires du Parc de l'Erablière, à Bernières, devront payer chacun, au minimum, \$700 de plus par année en taxes pour bénéficier des services d'aqueduc et d'égout.

"Si c'était à refaire, qui d'entre nous accepterait de payer \$1.000 de taxes par année pour une maison mobile installée dans un secteur où il n'y a pas de trottoirs, des trous dans les rues et des fossés où les enfants peuvent se tuer?"

La plupart des contribuables du Parc de l'Erablière avaient répondu, hier soir, à l'invitation du député de Lévis et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon. Tous savaient que le projet d'aqueduc et d'égout, dont on parle depuis 1977, allait fort probablement connaître son dénouement.

Dans la salle comble du nouveau centre administratif, la soirée a d'ailleurs bien commencé. M. Garon a annoncé une subvention additionnelle de \$2.068.841. La première subvention de \$1,9 million offerte il y a un an était devenue tout à fait insuffisante à cause de la hausse des taux d'intérêt survenue en cours d'année. Le ministre a fait remarquer que 40,7 pour 100 de la subvention, soit \$1.632.693, sera affecté aux frais de financement. Il s'agit du programme PAIR (aide à l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout) qui couvre 75 pour 100 des coûts. Le contrat, au montant de \$2,3 millions, a été attribué à Savard et Dion Inc., de Québec. Il sera signé vendredi prochain. Les travaux devraient débuter fin janvier pour se terminer huit mois plus tard. La municipalité a déjà adopté deux règlements d'emprunts totalisant \$3.345.000.

"Combien devront payer les contribuables?", a demandé quelqu'un, une fois que toutes les explications eurent été données. Roger Noël, le secrétaire-trésorier, a apporté la réponse. "Probablement \$0,05% ou \$0,05% le pied carré". Pour un terrain de 10.000 pieds carrés, la taxe, calculée à \$0,05%, coûterait donc \$550. Mais il y a aussi des terrains de 20.000 pieds carrés. En plus de cette taxe, chaque contribuable devra payer un montant fixe de \$140 pour l'entretien du nouveau réseau. Il y a enfin la taxe foncière générale qui, pour une maison mobile évaluée à \$20.000, coûte environ \$200.

"C'est cher", a reconnu le député-ministre. Si j'étais à votre place, je serais en maudit. Mais le gouvernement aussi trouve que ça coûte cher". Puis M. Garon a expliqué que le Parc de l'Erablière est un développement "en sauts de crapaud". Le sol dans Bernières, "c'est comme une éponge", a encore dit le ministre qui décrit le Parc de l'Erablière comme une "swamp" asséchée.

Certains se plaignent des odeurs dégagées par les égouts à ciel ouvert. Une citoyenne pas capable de boire l'eau qu'ils ont chez eux". La construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout est une nécessité. C'est la conclusion des études menées par le ministre de l'Environnement. C'est aussi l'opinion exprimée par 200 des 250 contribuables lorsqu'on est allé les visiter en 1978. Sauf qu'à cette époque, les travaux auraient coûté de \$200 à \$300 de plus au compte de taxes de chacun.

Un propriétaire qui a acheté son terrain en 1977 se trouve particulièrement pénalisé. Les règlements de la municipalité étaient devenus plus sévères. On a exigé de ce contribuable qu'il achète un terrain d'au moins 15.000 pieds carrés. On a exigé également qu'il fasse l'installation d'une fosse septique. Puis il a dû se faire creuser un puits artésien. Finis maintenant le puits et la fosse. Ce contribuable se plaint qu'il lui en coûtera à l'avenir \$1.500 par année en taxes pour vivre dans sa maison mobile.

On n'a pas le choix

"Est-ce qu'on ne pourrait pas repenser tout ça et reprendre plus tard le vote?" a suggéré un participant qui a vu sa proposition accueillie par des applaudissements. Le secrétaire-trésorier, Roger Noël, est tout de suite intervenu pour expliquer que le projet ne peut plus souffrir de délai. Bernières compte 4.966 de population. Le programme PAIRA est réservé aux municipalités de 5.000 habitants et moins. Si on attend, c'est le ministère de l'Environnement qui, avec une injonction, va obliger la municipalité à procéder aux travaux, a dit M. Noël. Et cette fois, il n'y aura plus de subvention.

Voyant qu'ils n'ont pas le choix, la majorité des contribuables ont paru se rendre aux arguments du secrétaire-trésorier. Ce qui n'a pas empêché l'un d'eux de constater que "le Parc de l'Erablière va devenir le Parc des millionnaires".

AVANT D'ACHETER N'IMPORTE QUELLE PETITE VOITURE NORD-AMÉRICAINE OU ÉTRANGÈRE, VOICI 100\$ POUR ESSAYER LES NÔTRES.

Convaincus que vous achèterez l'une de nos économiques tractions avant de qualité Ford Escort ou EXP ou Mercury Lynx ou LN7, nous vous offrons 100\$ pour en faire l'essai... peu importe la marque que vous choisirez.



Les tractions avant MERCURY LYNX et LN7-FORD EXP et ESCORT

Les Escort, Lynx, EXP et LN7 1982. Si vous achetez et prenez livraison pour le 16 janvier 1982, vous recevrez un chèque de 100 \$ de Ford Canada (un seul chèque de 100 \$ par client). Essayez-en une... Essayez-les toutes. Ford a tellement confiance en la qualité de ses voitures que son offre tient, même si vous achetez et prenez

43 mi/gal* parcours mixte	55 mi/gal* route
<small>*Guide 1982 de Transports Canada sur la consommation d'essence, première édition. Essais de mécanismes d'entraînement de série pratiqués à l'aide de méthodes approuvées par Transports Canada uniquement pour fins de comparaison. Vos résultats peuvent varier selon les routes, l'état du véhicule, les habitudes de conduite et les conditions atmosphériques.</small>	
6,6 L/100 km* parcours mixte	5,1 L/100 km* route
<small>EXP, LN7 42 mi/gal/6,8L/100 km en parcours mixte 55 mi/gal/5,1L/100 km sur route</small>	

livraison d'un modèle 1982 concurrent comparable. Mais ne tardez pas. Obtenez dès aujourd'hui tous les détails et la liste réglementaire des modèles concurrents comparables chez les concessionnaires Ford et Mercury participants. Et, surprise, l'offre de 100 \$ pour un essai porte aussi sur les Escort et Lynx 1981 en stock.



Nous parions sur notre qualité.



LOTO-SELECT

Date: 6-1-82

NUMERO GAGNANT: 8715

Ventes: 108 654,00\$

Mises de 50c gagnantes	Lot par mise de 50c
dans l'ordre: 3	3 008,80\$
dans n'importe quel ordre: 318	125,30\$

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• nécrologies et amicales • funéraires • remerciements • mémorials • services anniversaires • levers

705 AVIS DE DÉCÈS

ALEXANDRE, Cécile Martin BEAUDRIAUT, Monique BERNARD, Phydime BOUCHER, Elyse CROTEAU, Dina Bédard DE VARENNES, Albert DION, Robert FOURNIER, Joseph-Alphonse GALLICHAN, Lionel GIROUX, Fernande Dion HAMEL, Yvonne Racine LAPORTE, Polydore LAROCHELLE, Léonie Fleury LEMAY, Tommy MIVILLE, Emma Lapiere PATRY, J. Adjuitor PLAMONDON, Irène Labrecque

heures et de là au crématorium, sous la direction Coop Funéraire de l'Anse Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Ronald Leclerc (Denise), M. et Mme Jean-Yves Mauger (Louissette), M. et Mme Clermont Beaulieu (Nicole), M. et Mme Denis Bernard (Renée Vézina), M. et Mme Denis Jacques Dion (Lina), M. et Mme Laurier Bernard (Marie-Claude Sirois), M. et Mme Marc Vézina (Céline), Mlle Michèle Bernard et son fiancé M. Gaétan Lavardière. Ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et de nombreux petits-enfants. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. S.v.p. compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer.

ne Boivin; ses petits-enfants: Marie-France, Charles et François; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; M. et Mme Lorenzo de Varennes (Germaine Gagnon), Mme Yvette Lachance, M. et Mme Arthur Poulin (Alberta), M. et Mme Eddy Colombe (Simone), Mme Yvonne Pageau-Leblond, Mme Alice Bélanger-Leblond, Mme Auxilia Leblond-Drouin, Mlle Emiliana Leblond, M. et Mme Wilfrid Leblond (Eliane Leclerc) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

ALEXANDRE (Cécile Martin) — A St-Roch des Aulnains, le 6 janvier 1982, à l'âge de 71 ans et 4 mois, est décédée subitement dame Cécile Martin, épouse de M. David Alexandre. Elle demeurait à St-Roch des Aulnains. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 janvier à 14 heures. Départ du salon paroissial à 13h50 pour l'église de St-Roch des Aulnains et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Lucien, Robert (Barbara Tupter), Raymond (Simone Harpon), Jeannine (Georges H. Thomassin), Simone (Léonce Gagnon), Marc (Marie Bernier), Réal (Diane Lizotte), Gilles, Hélène, Thèse (J.G. Auclair), Lise (Gilles Lamontagne), Marguerite, Madeleine, Charles (Léonie Cantin), et Richard (Jovette Caron), ainsi que plusieurs frères et sœurs et petits-enfants. Direction des funérailles: Salon Dubé, St-Jean-Port-Joli.

BERNIER (Adrien) — Le 31 décembre 1981, à l'Hôtel-Dieu d'Amos, à l'âge de 76 ans et demi, est décédé M. Adrien Bernier, époux de dame Louise Bédard. Il demeurait à Rivière-Davy, Abitibi-Est. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, son gendre et ses belles-filles: M. Yvon Bernier, M. et Mme Yvon Bernier, M. et Mme Francis Houde (Nicole), M. Michel Bernier, M. et Mme Denis Bernier (Jean Tremblay), M. et Mme Jean Bernier (Carole Dussault); quatre petits-enfants: Sylvie, Alain, Patrick et Sébastien Bernier, trois frères: MM. Alcide Bernier, Henri Bernier et Jérôme Bernier, trois sœurs: Mme Alphonse Tardif (Madeleine), Mme Jack Donohue (Eugénie), Mlle Gertrude Bernier; deux beaux-frères: MM. Jack Donohue et Rodolphe Bédard; trois belles-sœurs: Mme Alcide Bernier (Jeannine Chalifour), Mme Jérôme Bernier et Mme Maurice Bédard (Rose Gignac). S'ajoutent à ces personnes plusieurs neveux et nièces. Les funérailles ont eu lieu le 4 janvier 1982, à l'âge de 39 ans, est décédée Mlle Monique Beaudriault, monitrice au Centre Hospitalier Robert-Giffard, fille de Clarence Beaudriault et de feu Rose-Alma Grondin. Elle demeurait, rue Ernest-Lapointe. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée, 715 rue St-Vallier est, Québec. Un service sera chanté, samedi, le 9 janvier à 10 heures en l'église St-Pascal de Maizerets où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Beaudriault, M. et Mme Jean-Claude Dubé, M. et Mme Claude Fugère ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

DION (Robert) — A Québec, le 6 janvier 1982, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Robert Dion, fils de feu Arthur Dion et de feu dame Hermine Falard. Il demeurait au 206 ouest, rue St-Vallier. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 janvier, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224 ouest St-Vallier à 9h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, sa sœur, son frère, son beau-frère et sa belle-sœur: M. et Mme Lucien Charbonneau (Jeannette), M. et Mme Jules Dion (Lucette Beaulieu), ses tantes: Mlle Marie-Ange Dion, Mlle Alice Dion, Mme Féderica Bilodeau, Mme Adrienne Paquet, Mme Alice Falard, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon est fermé de 17 à 19 heures.

BEAUDRIAUT (Monique) — A Québec, le 6 janvier 1982, à l'âge de 39 ans, est décédée Mlle Monique Beaudriault, monitrice au Centre Hospitalier Robert-Giffard, fille de Clarence Beaudriault et de feu Rose-Alma Grondin. Elle demeurait, rue Ernest-Lapointe. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée, 715 rue St-Vallier est, Québec. Un service sera chanté, samedi, le 9 janvier à 10 heures en l'église St-Pascal de Maizerets où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Beaudriault, M. et Mme Jean-Claude Dubé, M. et Mme Claude Fugère ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

BOUCHER (Elyse) — A l'Hôtel Sacré-Coeur de Montréal, le 7 janvier 1982, à l'âge de 69 ans, est décédée M. Elyse Boucher, époux de feu dame Marie-Rose Bergeron. Il demeurait à la résidence St-Dominique, 96 est boul. St-Joseph, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 janvier, à 17 heures. Départ du salon funéraire Beaudoin, Ferland, Dupuis Ltée 1114 rue Principale St-Agapit à 16h50 pour l'église de St-Agapit et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Fernand Boucher, M. et Mme Jacques Boucher, ses frères, sa sœur, son beau-frère, M. et Mme Henri Chouinard (Judith), M. et Mme Albert Boucher, M. et Mme Alphonse Boucher, M. et Mme Laurent Boucher, M. et Mme Amélie Boucher, M. et Mme Elie Boucher, M. et Mme Raymond Boucher, M. et Mme Maurice Boucher, plusieurs neveux et nièces.

LAROCHELLE (Léonie Fleury) — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 7 janvier 1982, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Léonie Fleury, épouse de M. Omer Larochelle. Elle demeurait à Ste-Claire, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 janvier, à 10h30. Départ du salon funéraire Gérard Lehoullier & Fils Enr. 140 rue Couture Ste-Claire à 10h15 pour l'église de Ste-Claire de Dorchester et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Léon-Paul (Hélène, Chenard), Laurette (Laurent Roy), Joseph-Alfred (Jeannine Ouellet), Adéline (Paul-Emile Ouellet), Noëlle (Gérard Camirani), Emilienne (Gaston Lajoie), Rodrigue (Agathe Leonard), Agathe (Roland St-Onge), ainsi que de nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

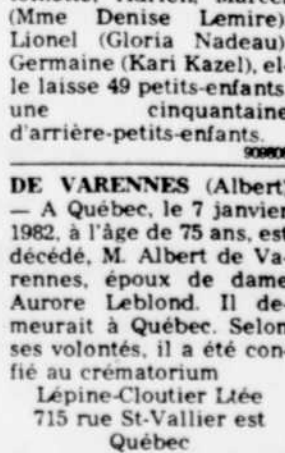
BELANGER (Paul-Henri) — A Québec, le 6 janvier 1982, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Paul-Henri Belanger, époux de dame Armandine Gingras. Il demeurait au 314 Marie-Louise, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 9 janvier à 10h30. Départ du crématorium Carillon à 9h45, pour l'église St-Malo, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses sœurs, beaux-frères, et belles-sœurs, M. et Mme Dollard Patry (Pauline), Mme Gabrielle Lamothe, M. et Mme Laurent Bédard (Evangéline), Mme Maria Vézina, Mme Albertine Leclerc, Mme Albertine Lambert, M. et Mme Albert Gingras, M. Jean-Baptiste Gagnon, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines. La direction des funérailles a été confiée à la Coop. Du Pied de la Falaise.

CROTEAU (Dina Bédard) — Au CHUL, le 7 janvier 1982, à l'âge de 92 ans et 5 mois, est décédée dame Dina Bédard épouse de feu Josephat Croteau. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 janvier à 14h30. Départ de la salle de la Rencontre, Issoudun, à 14h20 pour l'église de Issoudun et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Adrien Paquet. Elle laisse dans le deuil Armand et son épouse Blandine Demers, feu Eugène Croteau, Alcidé (Mme Jeannine Leclerc), feu Cécile (Raymond Cayer), Irénée (Lucienne Bergeron), Roland, Marcel (Marthe Demers), Anthonette, Adrien, Marcel (Mme Denise Lemire), Lionel (Gloria Nadeau), Germaine (Kari Kazel), et les quatre petits-enfants, une cinquantaine d'arrière-petits-enfants.

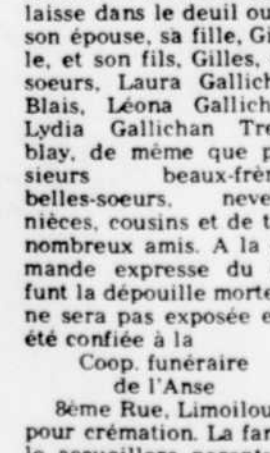
DE VARENNES (Albert) — A Québec, le 7 janvier 1982, à l'âge de 75 ans, est décédé, M. Albert de Varennes, époux de dame Aurèle Leblond. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté samedi, le 7 janvier 1981, à 14h, en la chapelle du sanctuaire de l'église Saint-François d'Assise où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants, gendres et belles-filles: Jacques (Charlotte Létourneau), Michel (Dia-



BERNARD (Phydime) — A Québec, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans et 8 mois est décédé M. Phydime Bernard, retraité de la Cie de Papier Reed, époux de dame Marie-Jeanne Grégoire. Il demeurait au 1285 boulevard Masson, Les Saules. A sa demande, le corps ne sera pas exposé. Un service funéraire sera célébré en l'église de Ste-Monique, le 9 janvier à 14



GALLICHAN (Lionel) — A Québec, le mardi 5 janvier 1982, à l'âge de 68 ans et 2 mois, est décédé M. Lionel Gallichan, époux de dame Alice Bédard. Il était originaire de l'Islet. Les funérailles auront lieu le samedi 9 janvier à 10h, à l'église St-Charles de Limouliou. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille, Gisèle, et son fils, Gilles, ses sœurs, Laura Gallichan Blais, Léona Gallichan, Lydia Gallichan Tremblay, de même que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et de très nombreux amis. A la demande de l'exposée du défunt la dépouille mortelle ne sera pas exposée et a été confiée à la Coop. funéraire de l'Anse Bême Rue, Limouliou pour crémation. La famille accueillera parents et amis une demi-heure avant les funérailles, samedi matin à l'église St-Charles de Limouliou. Les personnes qui veulent faire un don sont priées de les faire parvenir à la Société Canadienne du Cancer.



LEMAY (Tommy) — A Québec, le 7 janvier 1982, à l'âge de 3 ans, est décédé accidentellement Tommy Lemay, fils de M. Michel Lemay et de Mme Joanne St-Hilaire. Il demeurait rue St-Léandre, Les Saules. Il ne sera pas exposé et a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier Est Québec. Un service sera chanté samedi, le 9 janvier, à 16h30, en l'église St-Eugène où la famille recevra les condoléances, une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre ses parents, ses grands-parents, M. et Mme Léonidas Lemay, M.

décédée dame Fernande Dion, épouse de feu Gérard Giroux. Elle demeurait au 71, rue Champlain, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 9 janvier à 10 heures. Départ du crématorium Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 9h45 pour l'église Notre-Dame-de-la-Garde et de là au cimetière St-Michel de Sillery. Elle laisse dans le deuil, son fils Gilles et son amie Lorraine Savard. Ses sœurs: Mlle Jeanne, Alvine, Alphonse et Imelda Dion, Mme Rita Dion-Gagné, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Arthur Fortier, M. et Mme Henri Giroux, M. et Mme Alphonse Jean et Mme Rose Giroux. Pour renseignements: 529-3371.

HAMEL (Yvonne Racine) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 7 janvier 1982, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédée, à la suite d'une courte maladie, dame Yvonne Racine, épouse de M. Aimé Hamel. Elle demeurait au 1035, Ducharme, Val-Bélair. Les funérailles auront lieu samedi le 11 janvier à 11h. Départ de la Coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 10h15 pour l'église St-Gérard à Val-Bélair et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, M. et Mme Gérard Hamel (Marcelle Samson), M. et Mme Alphonse Laplante (Carmen), M. et Mme Paul-H. Jobin (Denise), Mme Jean-Paul Hamel (Thérèse Houdé); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Eugène Hamel, M. et Mme Gédéon Hamel, M. et Mme Philippe Hamel, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

LAPORTE (Polydore) — A Rivière-du-Loup le 7 janvier 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Polydore Laporte, époux de dame Joséphine Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 9 janvier à 14h, en l'église de St-André de Kamouraska. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Léon-Paul (Hélène, Chenard), Laurette (Laurent Roy), Joseph-Alfred (Jeannine Ouellet), Adéline (Paul-Emile Ouellet), Noëlle (Gérard Camirani), Emilienne (Gaston Lajoie), Rodrigue (Agathe Leonard), Agathe (Roland St-Onge), ainsi que de nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

PLAMONDON (Irene Labrecque) — A l'hôpital de Jonquières, le 6 janvier 1982, à l'âge de 67 ans, est décédée subitement dame Irene Labrecque, épouse de M. Gaston Plamondon. Elle demeurait au 467 boul. Jacques-Bédard, Lac-St-Charles. Selon les dernières volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté samedi, le 9 janvier, à 15 heures en l'église St-François-Cabrini, Lac-St-Charles. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Ghislaine (Benoit Paré), Ghislain (Micheline Gignac), Ginette (Charles-Henri Rhéaume), Gaétane (René Lafond); ses petits-enfants: Nathalie, Annie Paré, Nadia, Sara, Plamondon Geneviève Lafond ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Labrecque (Dolorès), M. et Mme Omer Labrecque (Marie-Blanche), M. et Mme Arthur Leblond (Marie-Blanche), M. et Mme Albert Joncas (Rose-Alma), M. et Mme Paul-Henri Labrecque (Annette), M. et Mme Gérard Gravel (Gisèle), M. Napoléon Leblond, M. et Mme Paul Bolduc (Jacqueline), M. et Mme Roland Drouin (Angela), M. et Mme Raymond Brulotte (Christine), M. et Mme Jean-Yves Plamondon (Christine); ses neveux, nièces et amies. La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc.

ROBITAILLE (Adrien) — A Neuville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Adrien Robitaille, époux de dame Simone Lefrêre. Il demeurait à Neufrêre. Les funérailles auront lieu samedi le 9 janvier à 10h. Départ du crématorium Lépine-Cloutier Ltée 208 boul. L'Ormeau, Neufrêre à 9h45 pour l'église St-Ambroise de Loretteville et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil ses enfants, son gendre et sa belle-fille: Dr André Robitaille (Micheline Bertrand), Berthe (Jacques Guay) ses petits-enfants: Nicolas, Martin, Annie, Mélanie; sa belle-mère: Mme Amanda Lirette; ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Beaumont (Simone), M. et Mme Marcel Bédard (Gisèle), M. et Mme Roméo Hamel (Cécile), M. et Mme Gaston

et Mme André St-Hilaire, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371.

MIVILLE (Emma Lapiere) — A Québec, le 7 janvier 1982, à l'âge de 48 ans, est décédée dame Emma Lapiere, épouse de M. Marcel Miville. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PATRY (J. Adjuitor) — Au Pavillon St-Dominique le 7 janvier 1982, à l'âge de 86 ans, est décédé M. J. Adjuitor Patry, autrefois enquêteur judiciaire, époux de feu Alice Nadeau. Les funérailles auront lieu samedi le 9 janvier à 10h, en la chapelle du pavillon St-Dominique, 1045 boul. St-Cyrille ouest où il est exposé présentement. Il laisse pour pleurer sa perte ses enfants, André et Suzanne (Gérard Bergeron), ses petits-enfants Alain (Marie-Françoise Legendre), Annie (Luc Bigaquette), Sylvain (Viviane Leblanc) et Martin Patry, ses arrière-petits-enfants, Catherine Bigaquette, Anne-Sophie et Marie-Aude Bergeron, ses frères, sœurs et belles-sœurs: Sténio, Gracia (Mme Dostie), Armand, Lucia (Mme Guay), Marguerite (Mme Louis Patry) et Mme Albert Patry, de nombreux neveux et nièces. La direction a été confiée à la Coop. Funéraire Du Plateau 91128

PLAMONDON (Irene Labrecque) — A l'hôpital de Jonquières, le 6 janvier 1982, à l'âge de 67 ans, est décédée subitement dame Irene Labrecque, épouse de M. Gaston Plamondon. Elle demeurait au 467 boul. Jacques-Bédard, Lac-St-Charles. Selon les dernières volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté samedi, le 9 janvier, à 15 heures en l'église St-François-Cabrini, Lac-St-Charles. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Ghislaine (Benoit Paré), Ghislain (Micheline Gignac), Ginette (Charles-Henri Rhéaume), Gaétane (René Lafond); ses petits-enfants: Nathalie, Annie Paré, Nadia, Sara, Plamondon Geneviève Lafond ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Labrecque (Dolorès), M. et Mme Omer Labrecque (Marie-Blanche), M. et Mme Arthur Leblond (Marie-Blanche), M. et Mme Albert Joncas (Rose-Alma), M. et Mme Paul-Henri Labrecque (Annette), M. et Mme Gérard Gravel (Gisèle), M. Napoléon Leblond, M. et Mme Paul Bolduc (Jacqueline), M. et Mme Roland Drouin (Angela), M. et Mme Raymond Brulotte (Christine), M. et Mme Jean-Yves Plamondon (Christine); ses neveux, nièces et amies. La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc.

PLAMONDON (Irene Labrecque) — A l'hôpital de Jonquières, le 6 janvier 1982, à l'âge de 67 ans, est décédée subitement dame Irene Labrecque, épouse de M. Gaston Plamondon. Elle demeurait au 467 boul. Jacques-Bédard, Lac-St-Charles. Selon les dernières volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté samedi, le 9 janvier, à 15 heures en l'église St-François-Cabrini, Lac-St-Charles. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Ghislaine (Benoit Paré), Ghislain (Micheline Gignac), Ginette (Charles-Henri Rhéaume), Gaétane (René Lafond); ses petits-enfants: Nathalie, Annie Paré, Nadia, Sara, Plamondon Geneviève Lafond ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Labrecque (Dolorès), M. et Mme Omer Labrecque (Marie-Blanche), M. et Mme Arthur Leblond (Marie-Blanche), M. et Mme Albert Joncas (Rose-Alma), M. et Mme Paul-Henri Labrecque (Annette), M. et Mme Gérard Gravel (Gisèle), M. Napoléon Leblond, M. et Mme Paul Bolduc (Jacqueline), M. et Mme Roland Drouin (Angela), M. et Mme Raymond Brulotte (Christine), M. et Mme Jean-Yves Plamondon (Christine); ses neveux, nièces et amies. La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc.

ROBITAILLE (Pierrette Verreault) — A l'Hôtel Bellevue, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Pierrette Verreault, épouse de M. Marcel Robitaille. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

ROBITAILLE (Pierrette Verreault) — A l'Hôtel Bellevue, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Pierrette Verreault, épouse de M. Marcel Robitaille. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

ROBITAILLE (Pierrette Verreault) — A l'Hôtel Bellevue, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Pierrette Verreault, épouse de M. Marcel Robitaille. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

ROBITAILLE (Pierrette Verreault) — A l'Hôtel Bellevue, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Pierrette Verreault, épouse de M. Marcel Robitaille. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

ROBITAILLE (Pierrette Verreault) — A l'Hôtel Bellevue, le 7 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Pierrette Verreault, épouse de M. Marcel Robitaille. Elle demeurait au 2463 Evangéline. Les funérailles auront lieu lundi, le 11 janvier 1982, à 10h. Départ de la coopérative funéraire de l'Anse 280, Be Rue à 9h30 pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa mère, Mme Dorinda Lapiere ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

ROUITILLARD (Ernest) — A Bristol, Connecticut, le 5 janvier 1982, à l'âge de 62 ans et 11 mois, est décédé M. Ernest Rouillard, fils de feu M. Jean Rouillard, et de feu dame Marie-Anne Perreault. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 14h. Départ de la résidence funéraire Mercier et Pelchat Inc. 261, 26e Avenue Lac Etchemin à 13h50 pour l'église Lac Etchemin, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, belles-sœurs, Mme Pierre Gagnon (Maria), M. et Mme Roméo Rouillard, M. et Mme Josaphat Rouillard, M. Adrien Rouillard, M. et Mme Jean-Emile Rouillard, M. Alfred Rouillard, Mme Robert Rouillard, M. et Mme Maurice Rouillard, M. et Mme Patrick Rouillard, Mlle Simone Rouillard, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

ST-CYR (Frantz Maurrasse) — A New York, le 24 décembre 1981, à l'âge de 82 ans et 9 mois, est décédée dame Frantz Maurrasse, épouse en premières noces de feu M. Fontnel Girard et en deuxième de feu M. Colbert St-Cyr. Un service sera chanté en l'église St-Cécile, 9150 rue Grondin, Charlesbourg, à 15h, le samedi 9 janvier 1982. Elle était pianiste réputée, professeur, poète et philanthrope. Elle laisse dans le deuil sa fille Armande (Paul-E. Charles); ses fils: M. et Mme Guy St-Cyr (Jeanne Rhéaume), M. et Mme Marc St-Cyr (Rolande Juste), M. et Mme Hughes St-Cyr (Marie-Denise Lafont); ses frères et sœurs, petits-enfants et arrière-petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

M. Léopold Lelièvre; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; M. et Mme Jacques Duchesneau (Monique Blouin), M. et Mme Léopold Beaulieu (Claudette), M. Marc Duchesneau, M. et Mme Rosaire Bouffard (Ginette), M. Jean Duchesneau, M. et Mme Yves Gagnon (Rita Wagner), M. et Mme J. Robert Belanger (Richard Wagner), M. et Mme Gérard Rochette (Jacqueline Wagner), M. et Mme J. Louis Wagner (Jeanne Beaumont), M. et Mme Hector Harvey (Sylvia Wagner), M. et Mme Adrien St-Michel (Berthe Wagner), M. et Mme Michel Morin (Raymonde Wagner), M. et Mme Melvin Lambert (Suzanne Wagner), M. Georges Wagner, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

ROUITILLARD (Ernest) — A Bristol, Connecticut, le 5 janvier 1982, à l'âge de 62 ans et 11 mois, est décédé M. Ernest Rouillard, fils de feu M. Jean Rouillard, et de feu dame Marie-Anne Perreault. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 14h. Départ de la résidence funéraire Mercier et Pelchat Inc. 261, 26e Avenue Lac Etchemin à 13h50 pour l'église Lac Etchemin, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, belles-sœurs, Mme Pierre Gagnon (Maria), M. et Mme Roméo Rouillard, M. et Mme Josaphat Rouillard, M. Adrien Rouillard, M. et Mme Jean-Emile Rouillard, M. Alfred Rouillard, Mme Robert Rouillard, M. et Mme Maurice Rouillard, M. et Mme Patrick Rouillard, Mlle Simone Rouillard, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

ST-CYR (Frantz Maurrasse) — A New York, le 24 décembre 1981, à l'âge de 82 ans et 9 mois, est décédée dame Frantz Maurrasse, épouse en premières noces de feu M. Fontnel Girard et en deuxième de feu M. Colbert St-Cyr. Un service sera chanté en l'église St-Cécile, 9150 rue Grondin, Charlesbourg, à 15h, le samedi 9 janvier 1982. Elle était pianiste réputée, professeur, poète et philanthrope. Elle laisse dans le deuil sa fille Armande (Paul-E. Charles); ses fils: M. et Mme Guy St-Cyr (Jeanne Rhéaume), M. et Mme Marc St-Cyr (Rolande Juste), M. et Mme Hughes St-Cyr (Marie-Denise Lafont); ses frères et sœurs, petits-enfants et arrière-petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55, pour l'église de Breakeville, et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald.

SIMONEAU (Willie) — A Breakeville, le 7 janvier 1982, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Willie Simoneau, époux de dame Juliette Higgins. Il demeurait au 2 rue Samson, Breakeville. Les funérailles auront lieu samedi, 9 janvier, à 10h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville, à 9h55,